



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

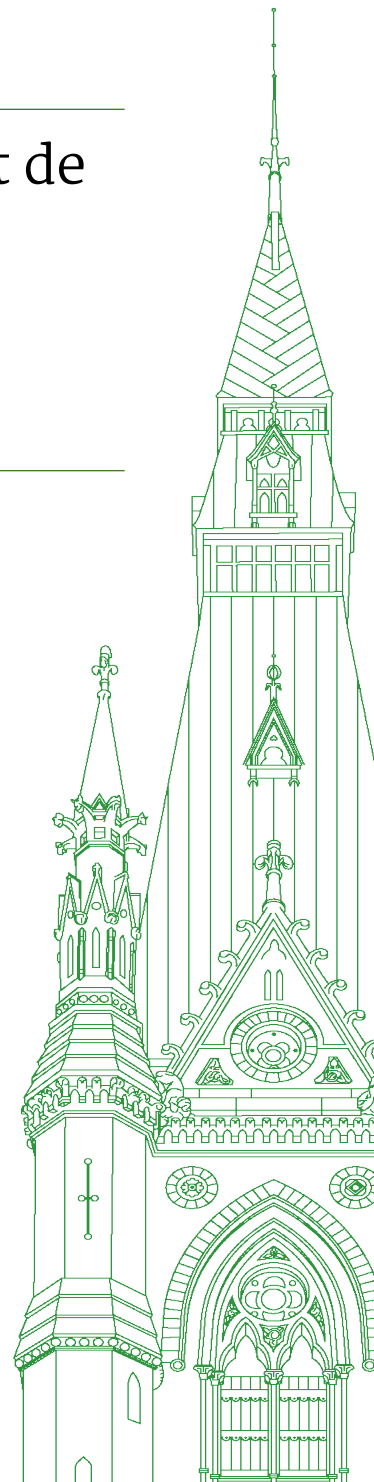
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 010

Le lundi 27 octobre 2025

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le lundi 27 octobre 2025

● (1530)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): La séance est ouverte. Bienvenue à la 10^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés y participent en personne, dans la salle, ou à distance à l'aide de l'application Zoom. Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants présents dans la salle de consulter les lignes directrices écrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur une carte qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention de tous les témoins et des membres du Comité. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole ou avant de répondre si un député vous pose une question. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour les membres sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 20 octobre 2025, le Comité entreprend son étude de l'importation de poulet à griller étiqueté à tort comme de la volaille de réforme.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Merci de vous joindre à nous.

Des Producteurs de poulet du Canada, nous accueillons Tim Klompmaker, président, et Yves Ruel, directeur exécutif adjoint. Nous accueillons également Christopher Kyle, directeur du Natural Resources DNA Profiling and Forensic Centre de l'Université Trent. Enfin, de Sterisense, nous accueillons Geoff Lumby, qui en est le fondateur.

Je vais donner à chacune des délégations cinq minutes pour s'exprimer. Veuillez essayer de respecter le temps imparti. Nous allons commencer par les Producteurs de poulet du Canada.

Bienvenue et merci d'être parmi nous aujourd'hui.

Tim Klompmaker (président, Producteurs de poulet du Canada): Merci beaucoup de nous accueillir cet après-midi.

Bonjour. Je m'appelle Tim Klompmaker. Je suis un éleveur de poulets de troisième génération de l'Ontario et le président des Producteurs de poulet du Canada.

Nous sommes ici pour demander au Comité de travailler avec le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire afin d'ordonner à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à l'Agence des services frontaliers du Canada d'effectuer des tests génétiques pour mettre fin à l'importation frauduleuse de poulet à griller étiqueté à tort comme de la volaille de réforme. Cette fraude à la frontière touche les producteurs de poulet canadiens depuis plus d'une décennie, donc je vous remercie d'étudier ce sujet important.

Les Producteurs de poulet du Canada représentent plus de 2 800 agriculteurs répartis dans toutes les provinces. Nous fonctionnons selon la gestion de l'offre, ce qui assure la stabilité pour les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs. Un pilier de la gestion de l'offre est le contrôle des importations, c'est-à-dire la prévisibilité des importations; cela nous aide à déterminer la quantité de poulet à produire pour répondre à la demande sur le marché intérieur.

Bien que les accords conclus avec nos partenaires commerciaux leur donnent accès au marché du poulet à griller, il n'y a aucune restriction sur les importations de volaille de réforme, et elles peuvent entrer au Canada en franchise de droits. La volaille de réforme provient de poules pondeuses transformées en viande à la fin de leur cycle de production. Le Canada importe à la fois du poulet à griller et de la volaille de réforme; cependant, on ne peut pas distinguer les deux produits visuellement. Par conséquent, certains importateurs étiquettent délibérément faussement du poulet à griller comme de la volaille de réforme afin de contourner la réglementation canadienne en matière d'importation.

Depuis des années, nous travaillons en étroite collaboration avec AAC, l'ACIA et l'ASFC pour lutter contre cet étiquetage frauduleux, et diverses mesures ont été prises pour essayer d'empêcher l'importation de produits mal étiquetés. Ainsi, l'ACIA a suspendu un entrepôt frigorifique aux États-Unis, l'ASFC a inclus la volaille de réforme à son programme de vérification prioritaire et on a perçu plus de 361 millions de dollars en droits, intérêts et pénalités pour de la volaille de réforme, selon nos estimations, ce qui prouve que le problème est bien réel et qu'il faut mieux faire appliquer la loi.

Reportons-nous à 2012, quand nous avons remarqué les premiers signes avant-coureurs de la crise: les importations étiquetées comme de la volaille de réforme dépassaient ce qui était même possible dans la production américaine. Treize ans plus tard, les chiffres sont toujours aussi accablants. Pour 2025, selon les données dont nous disposons, de janvier à août, les importations de volaille de réforme ont augmenté de 25 % par rapport à l'année dernière. Ce qui est encore plus alarmant, c'est que ces importations, lorsqu'on calcule l'équivalent en volailles entières, représentent 115 % de l'abattage total de volaille de réforme aux États-Unis. Cela montre que les importations canadiennes de volaille de réforme dépassent la production totale des États-Unis, un signe clair qu'il y a des importations illégales qui entrent au pays et qu'il est urgent de prendre des mesures tangibles. Ces chiffres croissants et la préoccupation générale à l'égard des importations frauduleuses ont mené le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministre de la Sécurité publique à faire une déclaration en mars, afin de sommer l'ACIA et l'ASFC d'élaborer un plan d'action pour améliorer la détection, faire respecter la loi et assurer des règles du jeu équitables.

En 2014, nous avons travaillé avec l'Université Trent pour mettre au point un test génétique médico-légal validé scientifiquement qui permet de faire la distinction entre le poulet à griller et la volaille de réforme, afin d'aider les organismes gouvernementaux à solutionner le problème du repérage des importations mal étiquetées et de montrer notre volonté d'éradiquer ce problème. Malgré ces efforts, le ministère et les organismes gouvernementaux n'ont pris aucune autre mesure à l'égard du test génétique depuis 2018, et il n'a pas encore été intégré au processus de vérification des importations au Canada. Les Producteurs de poulet du Canada se sont engagés à travailler davantage avec l'Université Trent à la modernisation de ces tests et espèrent que les organismes gouvernementaux les intégreront à leurs outils pour faire respecter la réglementation canadienne en matière d'importation et assurer la salubrité des aliments pour les Canadiens.

Il ne s'agit certes pas d'armes à feu ou de drogues, mais c'est tout de même une activité illégale à nos frontières. Cette fraude nous coûte des emplois, des recettes fiscales et crée une concurrence déloyale sur le marché. Pire encore, la situation risque de miner la confiance des consommateurs et la salubrité des aliments, parce que les produits mal étiquetés ne peuvent pas être retracés en cas de rappel du produit original.

Nos agriculteurs prennent ces conséquences au sérieux, à un point tel qu'il est devenu prioritaire pour nous de demander au gouvernement de mettre en œuvre les tests génétiques d'ici la fin de 2026. Cela permettrait non seulement de mettre fin à cette activité criminelle, mais aussi de générer de l'activité économique, de renforcer la salubrité des aliments et de rétablir l'équité pour les agriculteurs et les transformateurs canadiens.

• (1535)

Ensemble, nous pouvons mettre fin à cette fraude à la frontière une bonne fois pour toutes. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous entendrons maintenant le représentant de l'Université Trent.

Christopher Kyle (directeur, Natural Resources DNA Profiling and Forensic Centre, Trent University): Bonjour. Je m'appelle Christopher Kyle. Je suis professeur à l'Université Trent. Je

suis également directeur du Natural Resources DNA Profiling and Forensic Centre.

J'aimerais vous parler aujourd'hui des services qu'offre notre centre pour vous donner un peu de contexte sur un test que nous avons mis au point et qui permet de faire la distinction entre la volaille de réforme et le poulet à griller.

Notre centre offre des services de diagnostic moléculaire à l'appui d'un vaste éventail de recherches animales et des services de détection d'agents pathogènes dans l'environnement, y compris dans les eaux usées, notamment pour les agences de santé publique. Nous avons également un laboratoire médico-légal d'analyse génétique animale, qui offre une expertise et des services à divers organismes fédéraux et provinciaux, dont la GRC, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Environnement et Changement climatique Canada. Nos services sont utilisés dans différents contextes, dont le braconnage, la maltraitance d'animaux, les attaques d'animaux, les épreuves de parenté d'animaux reproducteurs et, notre thème d'aujourd'hui, l'étiquetage trompeur d'aliments.

Pendant que je mentionne l'étiquetage trompeur d'aliments, j'en profite pour vous présenter mon collègue Geoff Lumby, fondateur de Sterisense. Sterisense et Trent travaillent ensemble à la commercialisation à grande échelle de tests d'analyse de produits de la mer et de produits de vente au détail internationaux, qui permettent d'identifier les espèces et les populations de provenance de ces produits. Cette collaboration a pris beaucoup d'ampleur en 2011, lorsque les Aliments Maple Leaf ont demandé à Sterisense et à l'Université Trent de concevoir un test permettant de faire la distinction entre le poulet à griller et la volaille de réforme et ainsi, de repérer l'étiquetage frauduleux de volaille de réforme.

En 2012, les Aliments Maple Leaf ont conclu des contrats avec les Producteurs de poulet du Canada pour les phases prévues de recherche et de développement, puis les essais et le déploiement subséquent à l'échelle du gouvernement. En 2014, notre base de données rassemblait des données sur environ 800 échantillons de lignées de géniteurs et de mères obtenus de laboratoires commerciaux de génétique et analysés grâce à un test en trois étapes conçu pour évaluer les expéditions à la frontière. Je pense qu'il est important de décrire ces trois phases.

La première phase était celle de l'identification sexuelle, et on s'attendait à trouver un ratio d'environ 98 % de femelles pour 2 % de mâles dans la volaille de réforme provenant des poules pondeuses, et un ratio d'environ 50-50 dans les poulets à griller. La deuxième étape consistait à utiliser les différences génétiques entre les lignées de poulet à griller et les lignées de poules pondeuses pour distinguer les deux groupes. Pour terminer, comme il peut arriver que le stock parental des poulets à griller se retrouve dans la volaille de réforme, nous avons prévu une troisième phase pour distinguer le stock parental du poulet à griller de la viande elle-même. Nous avons terminé ces travaux en 2014.

De 2015 à 2017, nous avons effectué des tests pour différents groupes commerciaux et avons été en discussions constantes avec l'ASFC et l'ACIA sur la mise en œuvre du test et pour en évaluer la validité. Ce n'est qu'en 2018 qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada nous a envoyé 90 échantillons pour évaluer le test. Sur les 90 échantillons analysés, trois n'étaient même pas des poulets, mais ont été identifiés comme provenant d'une dinde, d'une vache et d'un canard. Sur les 87 échantillons restants, 73 ont été identifiés correctement; 13 n'ont pas pu être identifiés, car certaines variantes génétiques que nous avons trouvées ne figuraient pas dans notre base de données et ne pouvaient donc pas être identifiées; et un a produit un résultat déclaré inexact, mais je vais mettre un astérisque ici pour l'instant.

Après cet essai, il y a eu diverses discussions sur les résultats et, en 2019, des représentants de l'ASFC sont venus visiter le laboratoire de Trent. Depuis, cependant, ce n'est qu'il y a deux semaines que les communications ont repris avec certains de ces organismes pour reparler de ce test.

• (1540)

[Français]

J'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de participer à votre étude. Je vous remercie également de votre intérêt envers le test génétique que nous avons mis au point.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Je vous remercie de votre temps.

Nous passons maintenant à Geoff Lumby.

Geoff Lumby (fondateur, Sterisense): Bonjour à tous. Merci. Je suis heureux d'être ici.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que M. Kyle vient de dire.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

C'est l'exposé le plus court de notre histoire. Nous vous remercions de votre temps.

Des députés: Ha, ha!

Le président: Nous allons faire un tour de six minutes chacun. Nous entendrons d'abord les conservateurs pour six minutes.

Monsieur Bragdon, allez-y.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins qui sont ici aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, monsieur Klompaker. Vous nous avez donné beaucoup d'informations pertinentes. Pouvez-vous résumer rapidement quelle est l'incidence globale de tout cela sur l'industrie avicole au Canada, et même l'incidence que cela pourrait avoir sur nos homologues américains?

Un bref résumé, s'il vous plaît. J'ai quelques questions complémentaires à vous poser.

Tim Klompaker: Je vais commencer par l'incidence que nous voyons et dont parlent les États-Unis, puis je céderai la parole à M. Ruel, qui pourra vous donner plus de détails sur l'incidence de tout cela sur notre secteur, au Canada.

D'après les discussions que nous avons eues avec certains transformateurs aux États-Unis qui produisent de la volaille de réforme,

ils sont en fait très inquiets de tout cela parce qu'ils se considèrent comme les seuls exportateurs de volaille de réforme au Canada. Ils affirment devoir faire face à de la concurrence déloyale des entreprises qui importent du poulet à griller classé comme étant de la volaille de réforme. Ils s'inquiètent de la situation, eux aussi, et ils sont prêts à travailler avec nous.

D'ailleurs, à l'époque où l'ACIA a fermé cet entrepôt aux États-Unis, ils étaient très favorables à cela également, ils étaient tout à fait d'accord avec nous.

• (1545)

Richard Bragdon: Merci.

Monsieur Ruel, voulez-vous ajouter quelque chose?

Yves Ruel (directeur exécutif adjoint, Producteurs de poulet du Canada): Merci.

J'ajouterais quelque chose sur les répercussions de la situation au Canada. Nous supposons que les importations légitimes devraient s'élever à environ 60 millions de kilogrammes par année. Selon la tendance observée jusqu'à présent cette année, nous nous dirigeons vers 105 millions. S'il y a 45 millions de kilogrammes d'importations illégales ou de production très douteuse, cela représente 45 millions de kilogrammes de moins pour les producteurs canadiens. L'incidence de 45 millions de kilogrammes correspond à environ 3 600 emplois, 394 millions de dollars en contribution économique au PIB et 129 millions de dollars en taxes. En gros, c'est ce que ces importations illégales enlèvent à l'activité économique canadienne.

Richard Bragdon: C'est beaucoup, c'est certain.

Y a-t-il des risques pour la santé qui sont associés à l'étiquetage trompeur de poulet à griller comme étant de la volaille de réforme? Pouvez-vous nous donner un peu de contexte à ce sujet également, s'il y a des problèmes pour la santé?

Yves Ruel: Évidemment, si du poulet importé est déclaré illégalement comme étant de la volaille de réforme, les autorités canadiennes seront en mesure de retracer ces importations comme des importations de volaille de réforme, mais pas de poulet à griller. Si le poulet devait être rappelé aux États-Unis pour une raison quelconque — s'il est arrivé quelque chose à l'usine de transformation américaine —, il n'y aurait aucun moyen de savoir que ce poulet est rendu au Canada. Il entrerait dans la chaîne alimentaire canadienne, et cela représenterait un risque pour la salubrité des aliments.

Richard Bragdon: Merci.

Savez-vous si d'autres pays sont aux prises avec des problèmes semblables? Que font-ils à ce sujet?

Yves Ruel: Je ne connais pas d'autres exemples. La plupart du temps, quand il y a des contrôles sur les importations de poulet, ils visent le poulet en général. Il n'y a pas de distinction selon le type de poulet. Chez nous, il y a des contrôles sur les importations de poulet à griller, mais pas sur celles de volaille de réforme.

Richard Bragdon: Merci.

Monsieur Kyle, je crois comprendre que vous avez mis au point un test. Vous avez conçu ce test, qui a été évalué en 2018, ce qui a permis de mettre en lumière quelques problèmes ou défis.

Pouvez-vous nous dire quelles modifications ou améliorations ont été apportées depuis pour apaiser les inquiétudes? Vous a-t-on expliqué pourquoi ce test n'a pas encore été déployé à grande échelle?

Christopher Kyle: Il est difficile de répondre à cette question.

Il n'y avait plus de financement. Nous avons mené les épreuves de compétence. Ensuite, tout s'est arrêté après les réunions que nous avons eues en 2018 et la tournée que nous avons réalisée en 2019. Par conséquent, il n'y a pas eu d'autres développements dans la mise au point de la base de données. C'est ce que viennent de mentionner les Producteurs de poulet du Canada. Nous sommes sur le point de reprendre la mise à jour de la base de données, ce qui sera essentiel. Je pense qu'il sera crucial que la base de données soit mise à jour annuellement pour demeurer valide.

Je pense que beaucoup de choses se sont passées en un peu plus d'une décennie en ce qui concerne notre aptitude à faire ce genre de travail, et que nous pourrions probablement l'améliorer considérablement. C'est notre objectif pour l'année à venir, nous voulons tabler sur ces épreuves de compétence, qui, bien honnêtement, ont révélé quelques problèmes mineurs. Je pense que dans le domaine médicolégal, il faut toujours offrir un choix « aucune de ces réponses », comme on l'a vu pour 13 échantillons sur 87, dans notre cas, que nous n'avons pas pu identifier. Je pense qu'il est important de conserver cette option et qu'il ne faut pas oublier que nous allons évaluer des chargements complets, et non des échantillons individuels.

Dans l'ensemble, je pense que ce test en trois phases pourrait être intégré assez rapidement, mais nous aimerions vraiment mettre à jour cette base de données.

Richard Bragdon: Avez-vous assez confiance en l'état d'avancement de la science à ce sujet, estimez-vous qu'on a trouvé réponse à toutes les réserves qui ont été exprimées? Pensez-vous que cela pourrait résister à une contestation judiciaire?

Christopher Kyle: C'est sans doute la raison pour laquelle j'ai voulu présenter l'éventail des services que nous fournissons. Nous fournissons des témoignages d'experts, au besoin, dans toutes sortes d'affaires du domaine médicolégal. Vous allez peut-être aimer le commentaire suivant: nous aimons être conservateurs sur ce front dans nos identifications. Nous allons établir des probabilités relatives. Cela ne veut pas dire que nous avons toujours absolument raison, mais nous vous proposerons quelque chose d'équivalent à ce qu'on peut voir dans les analyses de génétique humaine à des fins judiciaires: « il y a une chance sur x » de ceci ou cela.

• (1550)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

[Français]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Je suis désolé d'interrompre le témoin, monsieur le président. J'invoque le Règlement.

Il y a du bruit qui perturbe la réunion.

J'aimerais demander aux interprètes si ce bruit perturbe leur travail. Nous voulons préserver leur santé auditive.

Pouvez-vous faire cesser ce bruit pendant la prochaine heure?

[Traduction]

Le président: Je vous remercie de porter cela à notre attention.

J'ai demandé à Chris, qui travaille avec moi, de descendre voir ce qui se passe. Je pense qu'il y a de la construction.

Il n'y a pas d'interprétation?

Je vais recommencer.

Merci beaucoup, monsieur Perron, de porter cela à notre attention...

[Français]

Yves Perron: On me dit que cela perturbe le travail des interprètes. Je pense qu'il faut faire une pause et demander qu'on arrête de faire ce bruit.

[Traduction]

Le président: Nous allons suspendre la séance quelques minutes. Je vais les aviser que nous avons déjà envoyé quelqu'un.

• (1550)

(Pause)

• (1550)

• (1555)

Le président: La séance reprend.

Monsieur Perron, est-ce que ça va maintenant?

[Français]

Yves Perron: Oui, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: D'accord. C'est parfait.

Les interprètes sont prêts à reprendre, ils me font signe que c'est bon.

Nous passons maintenant à Mme Harrison, pour six minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je vous remercie de votre présence. C'est toujours une bonne journée ici quand nous recevons des gens de la circonscription de Peterborough, surtout quand ils défendent si ardemment les intérêts des agriculteurs. Je vous suis vraiment reconnaissante de votre présence. Je suis heureuse de vous voir aujourd'hui.

Les Producteurs de poulet du Canada ont investi beaucoup de temps et d'argent dans ce dossier. Pourriez-vous dire au Comité combien les Producteurs de poulet du Canada ont investi à ce jour dans la conception du test génétique initial et combien vous estimez qu'il en coûtera pour mettre à jour et maintenir la base de données utilisée pour identifier la volaille de réforme?

Tim Klompaker: Je suis ravi d'être ici, et oui, c'est formidable d'être originaire de Peterborough également.

Alors, pour la conception du premier test génétique avec l'Université Trent, nous avons dépensé 250 000 \$. Il y a environ deux semaines, le conseil d'administration s'est engagé à investir 350 000 \$ de plus pour mettre le test à jour. Nous avons déjà investi beaucoup.

Je sais qu'il semble un peu présomptueux de la part du conseil d'administration de s'avancer ainsi, mais pour lui, la situation était en train de dégénérer et il fallait régler le problème. Il est vraiment déterminé à dépenser cet argent.

Emma Harrison: Je vous remercie.

Observez-vous des disparités régionales quant à l'effet de ces importations à l'échelle du Canada?

Yves Ruel: Nous ne savons pas exactement où aboutissent ces importations. On peut supposer que la plupart se retrouvent au Centre du Canada, au Québec ou en Ontario, mais leur effet se fera sentir partout au pays, parce que la production illégale réduit nos possibilités d'élever plus de poulet. Il y a des élevages de poulet dans les 10 provinces, cela a donc une incidence partout au pays.

Emma Harrison: Merci.

Je souhaite la bienvenue à M. Kyle, un autre résident de Peterborough. Vous êtes professeur à l'Université Trent, et j'adore Trent. Merci beaucoup d'être ici.

Pourriez-vous nous parler un peu de la fiabilité du test pour faire la distinction entre le poulet à griller et la volaille de réforme?

Christopher Kyle: Pour ceux que nous identifions... Je ne peux parler que des tests que nous avons effectués il y a près d'une décennie. Pour ce qui est de la fiabilité du test aujourd'hui, nous devrions réévaluer les lignées génétiques et leurs caractères distinctifs.

Pour revenir à ce test, il était assez fiable, mais il manquait encore de finesse. C'est cette finesse que nous voulons lui apporter maintenant, afin d'évaluer sa fiabilité actuelle. Je pense que le fait que nous avons identifié correctement 85 % des échantillons est une preuve solide qu'il fonctionnait bien, et pour les 13 que nous n'avons pas pu identifier... J'ai mentionné, juste avant l'interruption, que c'est un élément essentiel de tout test médicolégal. Lorsqu'on fournit des preuves médicolégales en contexte judiciaire, il faut avoir les moyens de déterminer quand on ne peut pas donner d'opinion tranchée. Je pense que cela s'applique aussi à notre test.

Emma Harrison: Merci.

Dans le même ordre d'idées, combien de temps faut-il habituellement pour recevoir les résultats d'un test?

Christopher Kyle: Encore une fois, entre la réception de l'échantillon et l'obtention du résultat, tout dépend des priorités relatives. Il ne s'agit pas de la seule activité de notre centre. S'il y avait un engagement, je pourrais demander au personnel de donner la priorité à cette tâche. Si l'on simplifiait le processus, on pourrait s'attendre à ce que nous fournissions des réponses en quelques semaines.

Notre délai de traitement actuel pour les cas plus génériques que nous traitons avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, ou à l'échelle nationale d'ailleurs... Nous promettons de donner une réponse dans un délai de trois mois, mais chaque enquête est différente. Je peux vous parler d'un processus simplifié et plus industriel: le travail que nous avons effectué avec les services de santé publique dans le domaine des eaux usées. Pendant la pandémie, nous fournissions des réponses dès le lendemain. Nous avons donc la capacité nécessaire pour le faire au besoin.

• (1600)

Emma Harrison: Merci.

Je vais à nouveau m'adresser à M. Klompmaker ou à M. Ruel.

Comment envisagez-vous l'intégration du test ADN au cadre actuel de contrôle et d'application de la loi?

Yves Ruel: Tout d'abord, ce n'est pas à nous de dicter aux agences gouvernementales comment elles doivent procéder, car ce sont elles qui sont responsables de la classification tarifaire et qui ont accès aux marchandises importées. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons jamais demandé que le test soit effectué à la frontière.

Vous pouvez imaginer à quel point cette pratique pourrait perturber le flux normal des marchandises entre les pays.

Actuellement, l'Agence canadienne d'inspection des aliments inspecte les cargaisons de viande dans les usines de réception. Lorsque de la viande est importée au Canada, certaines inspections aléatoires sont effectuées dans les usines qui la reçoivent afin de vérifier la salubrité de ces aliments. Nous pensons que ce serait l'endroit idéal pour prélever des échantillons d'ADN, mais nous n'avons évidemment jamais demandé qu'on le fasse à la frontière. Je pense sincèrement que le moyen le plus efficace serait de conjuguer cette opération aux inspections de la salubrité des aliments qui sont déjà effectuées.

Parallèlement, il appartient à l'ASFC et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de déterminer le niveau de risque approprié et la meilleure façon d'effectuer le test. Elles ne me consultent pas sur la manière de mener leurs propres opérations.

Emma Harrison: Merci.

J'aimerais vous demander à vous deux quels sont les effets sur les prix nationaux et la compétitivité sur le marché des producteurs de poulet canadiens.

Yves Ruel: Comme je l'ai mentionné précédemment, nous prévoyons une perte de production de 45 millions de kilogrammes de poulet cette année.

Tout d'abord, le manque d'activité économique et de production offre des opportunités. Les produits illégaux constituent également une concurrence déloyale pour tous les transformateurs de poulet canadiens qui respectent les règles. Du jour au lendemain, ils se retrouvent face à un concurrent qui peut pratiquer des prix plus bas grâce à un approvisionnement qu'il déclare être constitué de volailles de réforme, alors que c'est faux. C'est du poulet. Il s'agit là d'une concurrence déloyale pour tous les intervenants honnêtes de la chaîne.

Le président: Monsieur Perron, vous avez six minutes.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Je suis désolé pour le problème technique de tantôt.

Je ne veux manquer de respect envers personne, mais je suis un peu tanné de voir revenir cette question du test d'ADN. Je suis porte-parole en agriculture depuis 2019. On me dit qu'on a commencé à travailler sur les tests en 2014 et qu'on a arrêté les travaux sur ces tests en 2018-2019.

Jusqu'à présent, plusieurs questions ont été posées. On a parlé, notamment, de l'incidence importante du problème sur votre marché. Au bénéfice des gens qui suivent la réunion à la maison ou ailleurs, pourriez-vous expliquer ce qui se passe?

Selon ce que je comprends, des gens envoient leurs poules de réforme à la frontière. Une fois ces poules de réforme arrivées à la frontière, on les coupe en quatre, on les emballe, on écrit « poulet » sur l'étiquette et on les vend comme du poulet.

Ai-je bien compris la situation?

Yves Ruel: En réalité, c'est du poulet qui est mis dans une boîte étiquetée comme contenant de la poule de réforme. Il faut savoir que, contrairement au poulet, la poule de réforme n'est pas soumise aux contrôles à l'importation.

C'est du poulet importé illégalement au Canada. Il est déclaré comme étant de la poule de réforme pour éviter les droits de douane et le contrôle douanier.

Yves Perron: On vient donc complètement fausser le marché, qui, rappelons-le, est assujéti à un système de gestion de l'offre.

Vous avez pris les choses en main et vous avez payé l'Université Trent pour mettre au point le test.

Ce sont les gens de l'industrie qui ont financé ces travaux à l'Université Trent, et il n'y a jamais eu de financement public.

Ai-je bien compris?

Yves Ruel: C'est tout à fait cela. C'est un problème très important pour le secteur du poulet.

Le défi, c'est que les deux produits sont quasi identiques sur le plan visuel. Un inspecteur ne peut donc pas faire la différence entre une poitrine de poulet et une poitrine de poule de réforme.

Comme M. Lumby l'a mentionné, nous avons communiqué avec des représentants de Maple Leaf dès le départ. Ils nous ont dirigés vers les scientifiques de l'Université Trent afin qu'ils explorent des solutions.

Le problème était tellement important que nous trouvions que cela valait la peine d'être proactif et d'investir pour essayer de trouver une solution qui fonctionne. Notre objectif était de la présenter ensuite au gouvernement comme étant une solution clé en main.

Yves Perron: Qu'est-ce qui a mis fin à ces travaux?

Yves Ruel: Comme M. Kyle l'a mentionné, le test a fait l'objet de plusieurs vérifications au cours des étapes de mise au point. Il y a eu des contacts entre le gouvernement, l'Université Trent et nous.

Je ne peux pas répondre pour le gouvernement, mais mon impression, selon ce que j'ai vu au fil des ans, c'est que le gouvernement a plutôt décidé de privilégier des méthodes de vérification interne, comme la vérification comptable et la vérification de tous les documents liés à l'importation.

Comme on l'a dit, et comme cela a aussi été souligné dans la déclaration des ministres au mois de mars dernier, plus de 300 millions de dollars ont été réclamés en droits, en intérêts et en pénalités en lien avec l'importation frauduleuse et illégale.

Ils ont fait des efforts de vérification supplémentaire. C'était quand même un bel effort. Toutefois, on se rend compte, 10 ans plus tard, que malgré ces efforts, malgré le fait qu'ils aient mis la volaille de réforme sur la liste des priorités de vérification trois fois de suite et qu'ils aient donc fait trois séries de vérifications, le problème n'a pas disparu.

Je pense qu'il est temps de passer à une autre solution, et de prendre des mesures plus importantes.

● (1605)

Yves Perron: Ne trouvez-vous pas qu'on devrait, justement, terminer les travaux liés à ce test?

Je ne comprends pas qu'on ait abandonné ces travaux dans un pays qui prétend accorder une importance capitale à la recherche-développement et à l'innovation.

Il faudrait utiliser une méthode scientifique pour régler le problème. Il ne s'agit pas d'inspecter tous les chargements, mais plutôt de faire des prélèvements pendant les inspections aléatoires,

comme vous l'avez dit. D'ailleurs, on fait déjà cela. Ce serait relativement facile de le faire.

Au lieu de cela, on se retrouve 10 ou 12 ans plus tard à devoir composer avec le même problème. Cela ressemble à ce qui se passe à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, concernant le délai d'homologation. Il me semble que c'est trop long. De plus, on a abandonné les travaux relatifs à ce test. C'est grave.

Monsieur Kyle, vous avez mentionné tantôt que vous aviez 85 % de succès au moment où on a abandonné les travaux. Vous dites qu'il faudrait valider le test à nouveau et que vous pouvez faire cela en quelques semaines pour les cas génériques. Vous dites que vous pouvez régler tout cela en trois mois, selon ce que j'ai compris.

Ai-je bien compris?

Pouvez-vous me dire combien cela coûterait?

Christopher Kyle: Non, je parlais du délai pour obtenir des résultats. Le temps qu'il faut pour avoir les résultats de l'analyse d'un échantillon dépend des ressources dont on dispose. Si on n'a pas les ressources, cela prendra un peu plus de temps pour analyser les échantillons et fournir une réponse, mais pour les prix...

Yves Perron: Excusez-moi, monsieur Kyle, c'est précisément ce que je veux savoir. Vous dites que vous pourriez le faire si vous aviez les ressources, mais de quelles ressources avez-vous besoin?

Nous aimerions avoir des chiffres pour pouvoir faire une proposition concrète au gouvernement dans notre rapport sur cette étude. Nous aimerions pouvoir lui dire qu'on a besoin de telle ou telle somme pour engager des spécialistes. Nous pourrions lui recommander d'agir. Nous voudrions lui dire que ce serait réglé dans un délai de trois à six mois.

Est-ce réaliste de penser que nous pourrions faire une telle recommandation?

[Traduction]

Christopher Kyle: Je ne suis pas en mesure de vous dire quelles sont les ressources financières dont nous avons besoin actuellement. M. Lumby pourra intervenir à ce sujet.

Il nous faudra un certain temps pour rétablir la base de données. Je pense que nous avons proposé aux Producteurs de poulet du Canada de travailler sur cette question au cours de l'année à venir. Nous voulons réévaluer le test et rétablir la base de données. Les Producteurs de poulet du Canada nous ont fourni les ressources nécessaires pour le faire.

En ce qui concerne les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le test, je ne peux pas m'exprimer sur ce point pour l'instant. Pouvez-vous en parler, monsieur Lumby?

Ces discussions ont bien eu lieu dans le passé, mais 10 années se sont écoulées.

Geoff Lumby: Oui, j'aimerais intervenir...

Le président: Je vais devoir vous arrêter ici, monsieur Lumby. Je suis désolé. Nous n'avons plus de temps. Vous pourrez peut-être y revenir plus tard.

Nous passons maintenant aux conservateurs, avec M. Gourde, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Ruel, il semble qu'on soit capable d'estimer d'une manière relativement précise le volume et la valeur marchande des fausses poules de réforme au Canada, mais on ne semble pas savoir d'où elles viennent ni où elles vont.

Comment fait-on pour estimer cela, si on ne sait pas combien de ces poules de réforme entrent au pays?

Yves Ruel: Pour estimer la quantité de poules de réforme importées illégalement, on se base sur les niveaux d'abattage américains et on parle aux entreprises qui font l'abattage de poules de réforme aux États-Unis. On sait qu'elles n'envoient pas toutes leurs poules au Canada. Il est donc impossible que les niveaux d'importation soient aussi élevés que ce qu'on observe présentement.

Nous avons calculé que, cette année, ce qu'on a importé représente 115 % de la quantité de poules abattues aux États-Unis. Cela est impossible, parce que leurs entreprises en vendent aussi chez eux et dans d'autres pays.

Jacques Gourde: Pourrait-on faire pression sur les importateurs de poules de réforme?

Ils reçoivent des cargaisons complètes de boîtes sur lesquelles il est écrit « poules de réforme », mais elles contiennent potentiellement du poulet à griller. On pourrait trouver les coupables assez facilement. Ils doivent tous être des importateurs de poules de réforme.

N'est-ce pas?

• (1610)

Yves Ruel: On les déclare de cette façon pour qu'elles traversent la frontière. C'est là qu'il y a un risque, mais nous n'avons pas accès à ces cargaisons. C'est l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, qui contrôle les importations.

En tant que producteurs de poulet, nous ne pouvons pas nous imposer à la frontière ou dans les usines de transformation et demander qu'on ouvre les cargaisons pour voir ce qu'elles contiennent. Nous n'avons pas le pouvoir de faire cela. C'est aux autorités gouvernementales de le faire.

Jacques Gourde: Quelle proportion des importations de poules de réforme, les fausses poules de réforme représentent-elles? Est-ce près de 50 %?

Yves Ruel: On estime qu'un volume normal et légitime d'importations de poules de réforme des États-Unis, pour une année donnée, est de 60 millions de kilogrammes. Cette année, selon la tendance, on s'oriente vers 105 millions de kilogrammes, soit 45 millions de kilogrammes d'un volume d'importations hautement suspectes et 60 millions de kilogrammes d'un volume d'importations légitimes.

Jacques Gourde: Ce poulet à griller se retrouve sur le marché canadien.

Est-il acheminé à des distributeurs, à des transformateurs, à des restaurateurs? Où va-t-il?

Yves Ruel: On ne le sait pas, et personne n'ira se vanter d'avoir acheté des produits importés illégalement.

Jacques Gourde: Je reviens sur la question de la pression qui pourrait être exercée.

Si on dressait une liste des importateurs de poules de réforme, on aurait quasiment une liste de suspects.

À votre avis, s'agit-il d'un ou deux importateurs seulement? Y a-t-il des importateurs qui sont corrects?

Yves Ruel: L'ASFC serait la mieux placée pour répondre à cette question, parce qu'elle est en train de terminer sa troisième série de vérifications concernant les importations de poules de réforme.

Jusqu'à maintenant, selon les déclarations du ministre, elle a réclamé 361 millions de dollars en droits, en intérêts et en pénalités pour des importations fausement déclarées. Il y a donc plusieurs importateurs impliqués, et ceux-ci auraient probablement plus d'information à vous donner. Cela dépend de leurs règles de confidentialité.

De notre côté, nous n'avons pas accès aux détails, évidemment, parce que nous ne sommes pas responsables de faire respecter les règles en matière d'importation au Canada.

Jacques Gourde: J'ai l'impression qu'il y a une poignée d'individus qui font beaucoup d'argent sur le dos de nos producteurs canadiens de poulets, présentement. C'est énormément décevant, parce qu'on doit protéger à tout prix l'infrastructure agricole du Canada.

Il faut donc trouver une façon d'envoyer un message clair à ces importateurs pour aider les Canadiens et le secteur de l'agriculture. À l'heure actuelle, ils font ce qu'il ne faut pas faire. Ils volent de l'argent des poches des agriculteurs.

Yves Ruel: Nous sommes d'accord avec vous. Nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître dans le cadre de vos travaux sur ce sujet. C'est un sujet important pour nous.

Comme M. Klompmaker l'a dit, ce sujet est tellement important que nous avons déjà investi 250 000 \$ en recherche et que nous sommes prêts à investir un montant additionnel de 350 000 \$ pour faire la mise à jour du test.

Nous voulons donc contribuer à la solution.

Jacques Gourde: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons aux libéraux, qui disposent de cinq minutes.

Madame Chatel, vous avez la parole.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins d'être avec nous. On sait à quel point nos producteurs travaillent fort. Nous sommes tous ici, ensemble, pour construire une économie canadienne forte.

Évidemment, nous avons des difficultés sur le plan commercial avec nos voisins du Sud. Il est donc important de régler le problème lié à la fraude, peu importe son origine, parce que le Canada a conclu des ententes commerciales. Il respecte ces ententes, et il est important de les faire respecter et de détecter les cas de fraude.

J'aimerais poser trois questions.

Premièrement, monsieur Ruel, vous avez mentionné les tests d'ADN. L'ASFC fait du traçage et elle a évalué la fraude à 361 millions de dollars. Corrigez-moi si je me trompe.

Pouvez-vous nous parler davantage des autres méthodes de vérification?

Yves Ruel: Au cours des dernières années, l'ASFC a fait des vérifications auprès d'un certain nombre d'importateurs. Elle a trouvé qu'il y avait un certain volume d'importations — je n'ai pas le nombre exact — déclaré frauduleusement. Autrement dit, il s'agit d'importation de volailles au Canada sous la mauvaise classe tarifaire. Elle a réclamé 361 millions de dollars en pénalités et en intérêts pour ces importations faussement déclarées.

Une des méthodes, c'est donc la vérification. L'Agence pourra vous expliquer mieux que moi le processus, parce que c'est elle qui le fait. Je peux cependant vous dire qu'il s'agit de la vérification comptable des documents d'importation, vérification qui se fait probablement en l'espace d'un an ou de 18 mois après l'importation. Il s'agit là d'un bel effort.

Malheureusement, on se rend compte que, malgré cela, les importations illégales ne diminuent pas. Cette année, on a vu un regain. Par conséquent, il faut quand même être responsable et se tourner vers d'autres solutions si la solution en place ne suffit pas.

• (1615)

Sophie Chatel: Selon ce que je comprends, certaines méthodes de vérification fonctionnent, parce qu'on a pu réclamer de l'argent. Vous voulez cependant que l'on applique une autre méthode en parallèle.

Mon collègue M. Perron vous a demandé tout à l'heure de quelles ressources vous auriez besoin. Nous savons tous que nous devons être très prudents par rapport à l'argent que nous investissons. Il s'agit de l'argent des contribuables, et nous voulons bien l'investir.

Y a-t-il déjà une infrastructure en place pour procéder à des tests d'ADN, ou faut-il la créer? Par exemple, pour faire des tests, faut-il entreposer les poules de réforme dans de grands réfrigérateurs afin de permettre aux inspecteurs d'aller les tester sur place?

Faut-il investir dans la construction d'une nouvelle infrastructure qui contiendra des endroits réfrigérés pour les entreposer avant de faire les tests?

Je ne comprends pas très bien comment tout cela sera mis en œuvre et quel en sera le coût. Comme mon collègue, je me pose des questions là-dessus.

Yves Ruel: Je ne peux pas parler des mesures gouvernementales. Il revient à l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou à l'Agence des services frontaliers du Canada de déterminer comment elles veulent procéder.

La façon dont nous envisageons cela, c'est que les coûts seront probablement relativement minimes. Ils seront peut-être moindres que ce que les agences dépensent présentement en matière de vérification. En effet, une fois que les gens de l'industrie seront au courant qu'il y a un test d'ADN efficace en place, les importations illégales vont sûrement diminuer énormément, ou arrêter d'exister.

Nous n'avons jamais pensé que les cargaisons de viande seraient mises de côté. Elles peuvent quand même être commercialisées en attendant les résultats, qui seront connus quelques semaines plus tard.

Sophie Chatel: M. Ruel vient de parler d'efficacité. De votre côté, monsieur Lumby, vous avez dit ne pas disposer nécessairement de toutes les bases de données nécessaires pour vous assurer que le

test d'ADN est efficace. Vous avez aussi dit que les résultats d'un test pourraient mener à des accusations de fraude.

Quel est l'état des banques de données? Un manque de données empêcherait-il l'utilisation efficace de ce test?

[Traduction]

Christopher Kyle: Est-ce que je peux répondre à cette question, monsieur Lumby?

Geoff Lumby: M. Kyle est mieux placé que moi pour répondre à cette question, mais je pourrais commencer à y répondre, rapidement. Après que le test a été créé...

Le président: Je suis désolé, monsieur Lumby. C'est la deuxième fois que je vous interromps. Je dois passer au prochain intervenant. Nous n'avons pas beaucoup de temps. J'espère que quelqu'un d'autre vous posera la même question.

Monsieur Perron, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lumby, je vous donne environ 20 secondes pour répondre à la question.

[Traduction]

Geoff Lumby: Merci, monsieur Perron, pour votre question et pour les commentaires que vous avez faits plus tôt.

Nous avons sondé les parties de l'industrie au sujet du test et nous attendions la décision du gouvernement quant à son déploiement. Les parties prenantes avaient tellement peur de la mise en œuvre du test que, selon ce que je comprends, les importations ont chuté. Elles croyaient que le gouvernement l'avait déjà déployé, même si ce n'était pas le cas. L'effet dissuasif a été immense.

Pour répondre à votre question précédente, monsieur Perron, je peux vous parler des coûts du déploiement avec plaisir. Le coût de la création ou de la mise à jour du test est une chose, celui du déploiement en est une autre.

Merci.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup.

Monsieur Ruel, si j'ai bien compris, le test d'ADN pourrait être prêt dans moins d'un an. Ce test pourrait s'ajouter au travail administratif, que vous avez salué. En effet, ce travail administratif a permis de réclamer 361 millions de dollars en droits, en intérêts et en pénalités. Nous sommes d'accord là-dessus.

Serait-ce une bonne idée de recommander au gouvernement d'alouer les ressources nécessaires à la bonification de la banque de données liée à ce test pour être capable de la mettre en place dans une infrastructure qui existe déjà?

En effet, les tests aléatoires existent déjà. Cela représenterait un petit complément peu coûteux.

Cela est-il logique?

• (1620)

Yves Ruel: Oui, c'est tout à fait logique.

En tant que membres du conseil d'administration des Producteurs de poulet du Canada, nous sommes prêts à contribuer à la mise à jour du test et à y investir jusqu'à 350 000 \$.

Pourquoi ne pas le faire?

Yves Perron: Que pourrions-nous faire de plus?

Admettons que nous vivons dans un monde idéal. Nous faisons la recommandation en question au gouvernement, il investit dans le projet et, d'ici un an, nous instaurons ce test.

L'aspect administratif ayant donné des résultats, pourrions-nous ajouter d'autres éléments de cet ordre?

Yves Ruel: Je ne sais pas si d'autres mesures administratives peuvent se révéler efficaces. Nous en avons essayé beaucoup au cours des 10 dernières années. Or, malgré les efforts, les importations illégales continuent.

Ce que nous voulons, c'est un résultat, et non des moyens.

Yves Perron: Quand on reçoit une plus grande quantité de cette marchandise que ce qui est produit aux États-Unis, dans le fond, on se fait avoir, pour dire ça poliment.

Yves Ruel: Il faut être clair: ce sont des importateurs canadiens qui abusent de ce subterfuge, et non les Américains. Les Américains que nous avons rencontrés sont de notre côté pour essayer de limiter ces importations illégales.

[Traduction]

Le président: Nous allons entendre M. Barlow, qui dispose de cinq minutes.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins.

Je comprends tout à fait l'importance de la question étant donné l'explosion des coûts au cours des dernières années.

Je vais poursuivre avec la question de mon collègue. Je crois que M. Lumby ou M. Kyle a dit que les tests avaient été faits ou qu'ils avaient été mis au point, et qu'on avait ensuite manqué de ressources. Je crois que le programme devrait être autosuffisant, puisque le gouvernement perçoit 360 millions de dollars en droits et en sanctions.

Monsieur Lumby, est-ce que le gouvernement a discuté de l'utilisation des droits de douane et des amendes imposées pour l'importation illégale de la volaille de réforme? Est-ce que cela suffirait à financer la mise au point des tests?

Geoff Lumby: Je n'ai pas abordé la question par le passé, mais ce n'est pas le même ordre de grandeur. La création du test coûte 350 000 \$ tandis que les sanctions rapportent 350 millions de dollars.

John Barlow: Monsieur Klompaker, avez-vous eu ces discussions avec le gouvernement? Le problème semble avoir trait aux ressources. Le financement est là. Les répercussions seraient exponentielles, à mon avis, du moins à court terme, parce qu'il y aurait un effet dissuasif.

Avez-vous parlé avec le gouvernement du recours aux droits et aux amendes pour financer la mise au point du test d'ADN?

Tim Klompaker: À l'heure actuelle, nous n'avons pas discuté avec le gouvernement sur l'opérationnalisation du processus associé aux tests d'ADN. Ce serait évidemment une solution.

John Barlow: Comme l'enjeu a pris de l'importance au cours des dernières années, dans le cadre de vos conversations avec le gouvernement, qu'avez-vous compris comme étant les raisons pour lesquelles il ne fournit pas les ressources nécessaires pour développer

le test d'ADN et le mettre en oeuvre alors qu'il est évident — d'après le témoignage de M. Lumby — que l'idée même d'imposer un tel test a eu un effet dissuasif?

Quelle est l'excuse du gouvernement pour ne pas fournir les ressources nécessaires?

Tim Klompaker: Ce que nous avons entendu du gouvernement, c'est que les mesures d'exécution de la loi qui étaient en place étaient suffisantes. Il nous a montré les chiffres associés aux amendes, aux intérêts et aux droits et a fait valoir qu'ils démontraient que les mesures actuelles fonctionnaient.

Ce qui nous préoccupe, c'est que le montant de 360 millions de dollars est associé à l'application de la loi, mais les importations de volaille de réforme augmentent. À l'heure actuelle, toutes les vérifications se font sur papier. Ce que nous disons, c'est qu'on ne peut pas nier la science. On peut falsifier un document, mais on ne peut pas changer la science. C'est pourquoi nous disons que le test d'ADN représente une mesure dissuasive réelle, parce qu'on ne peut le remettre en question.

John Barlow: J'aurais une autre question, rapidement: acceptez-vous l'évaluation du gouvernement selon laquelle les amendes et les mesures dissuasives actuelles suffisent?

• (1625)

Tim Klompaker: Non.

John Barlow: Vous parlez de la science et cela me préoccupe. Nous avons reçu le ministre de l'Agriculture jeudi. Il a fait valoir à maintes reprises que le gouvernement avait la science requise, mais qu'il était en bonne posture géopolitique et qu'il prenait des décisions fondées sur la politique plutôt que de défendre notre science et nos protocoles, et donc nos producteurs.

Est-ce que c'est simplement une question de ressources ou est-ce qu'il faudrait une volonté politique de la part du ministre de l'Agriculture et de la ministre de la Santé pour que ces mesures soient prises?

Tim Klompaker: Il faut certainement une volonté politique; cela ne fait aucun doute.

John Barlow: En ce qui a trait à la lettre qui a été rédigée en mars, il y a six ou sept mois, avez-vous constaté des progrès depuis, étant donné l'augmentation de 25 % des chiffres selon les dernières statistiques? Avez-vous constaté des progrès de la part du gouvernement en vue de régler la question?

Tim Klompaker: Je demanderais à M. Ruel de répondre à la question. Il est probablement mieux placé que moi pour le faire.

Yves Ruel: Merci.

Nous avons eu deux réunions: une le 1^{er} août et l'autre le 14 octobre, en vue de faire une mise à jour sur les discussions qui ont eu lieu entre l'ACIA et l'ASFC, mais à notre connaissance, il n'y a rien de concret en ce qui a trait aux mesures ou aux plans d'action.

John Barlow: Cela fait sept ou huit mois — dans les faits, cela fait plus de 10 ans — et aucune mesure n'a encore été prise.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Nous allons entendre M. Connors.

Paul Connors (Avalon, Lib.): C'est Mme Dandurand qui prendra la parole.

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci.

Je suis une fervente défenderesse du système de gestion de l'offre. Je reconnais son importance. Monsieur Ruel, je vous remercie de votre engagement à protéger la gestion de l'offre. Je pense que c'est tout à fait normal de votre part. C'est intéressant de voir les projets que vous avez à cet égard.

D'après mes notes, vous avez mentionné que la quantité importée de poulet s'élève à 45 millions de kilogrammes.

J'aimerais avoir une meilleure perspective de ce que cela représente. Quelle est la production canadienne de poulet en kilogrammes?

Yves Ruel: La production canadienne est de 1,4 milliard de kilogrammes.

Marianne Dandurand: À quoi ressemble le contingent tarifaire en ce qui a trait aux États-Unis pour les importations de poulet au Canada?

Yves Ruel: Au titre de l'Organisation mondiale du commerce, ou OMC, dont ils sont membres, les Américains ont un accès au marché canadien, soit à 40 millions de kilogrammes de poulet. Ils sont également à 55 millions ou 57 millions de kilogrammes cette année.

Marianne Dandurand: Ils peuvent donc...

Yves Ruel: Excusez-moi. Je voudrais juste ajouter que, lorsqu'on parle de 45 millions de kilogrammes, on parle principalement de poitrines de poulet. Si on parlait de production de poulet, il faudrait augmenter la production d'un peu plus du double. Il ne s'agit donc pas de 45 millions de kilogrammes de poulets entiers, mais de 45 millions de kilogrammes de poitrines de poulet.

Marianne Dandurand: Nous avons maintenant une idée de ce que ça représente. Les producteurs américains exportent grosso modo une fois et demie la quantité qu'ils ont le droit de nous envoyer, parce qu'ils trichent par rapport au système.

Yves Ruel: Oui, c'est cela.

Il faut toutefois clarifier un point. Pour que ça fonctionne, les deux parties doivent être impliquées, soit l'exportateur et l'importateur. L'importateur peut ainsi avoir accès à du poulet importé illégalement. Il est probablement beaucoup plus motivé pour ce qui est de profiter de ce subterfuge que le sont les producteurs des États-Unis.

Marianne Dandurand: Tantôt, nous pourrions parler des autres solutions mises en place par l'Agence des services frontaliers du Canada.

La solution que vous avez proposée est intéressante, et nous avons essayé de l'explorer un peu. Vous avez dit que ce serait à l'Agence de déterminer sa façon de procéder. Cependant, il faudrait attendre plusieurs semaines avant de connaître les résultats des tests.

D'après ce que je comprends, la cargaison se rendrait à bon port, la volaille serait consommée au Canada et nous connaîtrions les résultats des tests à postériori.

De votre côté et de celui des chercheurs, quelle devrait être la façon de procéder après l'étape du test d'ADN?

Yves Ruel: Il y a une dizaine d'années, nous avons discuté d'une proposition que nous pourrions faire au gouvernement. Ce qui en a

découlé, c'est que ce serait d'abord au gouvernement de déterminer le niveau de risque. Pour ce faire, il pourrait inspecter une cargaison sur dix ou déterminer un pourcentage. Il évaluerait le risque selon les importations.

Lorsqu'il ouvrirait le conteneur ou le camion pour inspecter la salubrité des aliments, l'agent en profiterait aussi pour prendre un échantillon de poulet, qu'il enverrait au laboratoire de l'Université Trent. Des représentants de l'Université feraient part des résultats à l'Agence des services frontaliers du Canada. Si les résultats montrent qu'il s'agit d'une importation fausement déclarée, l'Agence pourrait faire un suivi auprès de l'importateur en situation d'illégalité.

Nous n'avons jamais parlé de retenir le produit. Je crois que, présentement, les vérifications sont faites de 12 à 24 mois après l'importation. L'Agence pourra vous dire le nombre exact de mois dont il s'agit.

À l'heure actuelle, les produits ne sont pas retenus en consigne pendant 12 à 24 mois. Nous ne voulons quand même pas compliquer les choses et rendre le processus trop lourd pour le gouvernement et l'industrie.

Nous sommes cependant convaincus d'une chose: comme M. Lumby l'a dit, si tous les gens de l'industrie savent qu'un test est en place, ils ne prendront pas de risques.

• (1630)

Marianne Dandurand: Je me tourne du côté des chercheurs.

Vous avez dit avoir assumé le coût associé à la mise au point du test. Vous avez aussi mentionné que l'Université n'aurait pas les ressources nécessaires pour donner la priorité à l'analyse des résultats. Il faudrait donc attendre quelques semaines avant d'obtenir ceux-ci.

Combien ce test d'ADN pourrait-il coûter?

Quelle serait la somme nécessaire pour tenir à jour une base de données? Qui paierait ce montant?

[Traduction]

Christopher Kyle: J'aurais aimé pouvoir vous répondre dans votre langue; je suis désolé.

Je ne crois pas que nous soyons prêts à vous dire combien coûterait chaque test pour le moment. La situation a grandement changé au cours des 10 dernières années. Le prix des réactifs simples a doublé, voire triplé; il va falloir réévaluer les coûts.

Il ne faut pas oublier que nous n'avions rien entendu au sujet de réelles tentatives de rétablir le test jusqu'à il y a quelques semaines seulement, alors nous serons heureux de vous fournir ces estimations et de vous dire quand nous pourrions obtenir des résultats. Pour le moment, nous nous concentrons sur notre travail avec les Producteurs de poulet du Canada en vue de rétablir la banque de données et de réévaluer le test. Je suppose qu'il y a des coûts associés au maintien de la base de données, puisque les producteurs modifient la génétique au fil du temps. Nous devons nous adapter à la situation et fournir des résultats fiables et actuels.

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Cette étude est importante. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de comparaître devant nous.

Nous allons suspendre la séance cinq minutes.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Nous reprenons les travaux.

J'aimerais faire quelques commentaires à l'intention des nouveaux témoins. Je demanderais à ceux qui participent à la réunion par Zoom d'attendre que je les nomme avant de prendre la parole. Vous pouvez choisir, au bas de votre écran, le canal d'interprétation souhaité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 20 octobre 2025, le Comité reprend son étude sur l'importation de poulet à griller étiqueté à tort comme de la volaille de réforme.

J'aimerais vous présenter les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui. Nous recevons Diane Allan, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui se joint à nous avec vidéoconférence. Nous recevons également les représentants de l'ASFC: Cathy Toxopeus et Alexander Lawton.

Nous vous remercions de vous joindre à nous. Vous disposez de cinq minutes chacun.

Madame Allan, voulez-vous prendre la parole en premier?

[Français]

Diane Allan (vice-présidente associée, Politiques et programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui au nom de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA.

L'ACIA est un organisme de réglementation à vocation scientifique qui a un double mandat: protection et promotion. Notre principale responsabilité consiste à protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire, la santé des végétaux et la santé animale au Canada. Parallèlement, nous jouons un rôle essentiel en facilitant le commerce afin de soutenir la résilience économique du secteur agricole et agroalimentaire.

[Traduction]

Il est important de noter que l'Agence applique une perspective économique à ses activités sans compromettre la santé et la salubrité. En veillant à ce que tous les aliments, qu'ils soient produits au pays ou importés, répondent à des normes scientifiques uniformes, elle favorise le commerce, protège l'intégrité du marché et soutient la réussite des agriculteurs et des producteurs alimentaires canadiens.

En ce qui a trait à la question de la volaille de réforme, il importe de souligner que les importations de poulets à griller sont strictement contrôlées et soumises à des droits de douane, tandis que la volaille de réforme peut être importée librement.

Le fait que des poulets à griller soient incorrectement déclarés comme volailles de réforme lors de leur importation n'est pas une question de salubrité alimentaire ou d'étiquetage. Au Canada, tous les produits du poulet, qu'ils soient produits localement ou importés, sont vendus et étiquetés sous le nom de « poulet ». La distinction entre les poulets à griller et les volailles de réforme n'a d'importance que pour les droits de douane à l'importation, ce qui ne pose aucun problème en matière de salubrité alimentaire ou d'éti-

quetage. L'enjeu ici est que certains poulets importés peuvent être déclarés incorrectement comme volailles de réforme afin d'éviter des droits de douane plus élevés.

L'Agence des services frontaliers du Canada est la principale autorité chargée de faire respecter les exigences en matière de droits de douane et de déclaration d'importation. Le rôle de l'ACIA consiste à assurer la surveillance réglementaire et à fournir une expertise scientifique afin de garantir la salubrité des aliments et la santé des animaux, et d'appuyer le commerce et la prospérité économique des ressources agricoles du Canada.

Bien qu'elle ne soit pas l'organisation principale chargée de l'application des tarifs douaniers, l'ACIA continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux, en particulier le service de sécurité et d'inspection des aliments du département de l'Agriculture des États-Unis, afin de garantir que les produits de viande importés, qu'il s'agisse de volaille de réforme ou de poulet à griller, proviennent de systèmes approuvés qui satisfont ou dépassent les exigences canadiennes en matière de salubrité alimentaire. Un certificat officiel d'inspection des viandes approuvé par un vétérinaire du département de l'Agriculture est requis pour les importations de viande et de produits de viande en provenance des États-Unis.

Je réitère que tant la volaille de réforme que le poulet à griller sont déclarés. Le certificat sanitaire comprend des attestations relatives à la salubrité alimentaire, à la santé animale et à la traçabilité, y compris des détails sur le lieu où les animaux sont abattus, transformés et entreposés avant d'être exportés vers le Canada.

En maintenant des normes rigoureuses fondées sur des données scientifiques, l'ACIA contribue à protéger les consommateurs, la santé animale et la santé végétale, et à préserver la confiance des partenaires commerciaux, ce qui contribue directement à rendre l'économie agroalimentaire canadienne plus résiliente et plus compétitive.

En conclusion, la question du poulet importé et des droits de douane n'est pas liée à la salubrité alimentaire ou à l'étiquetage des aliments. L'ACIA n'a donc aucun rôle à jouer dans ce domaine.

L'ACIA est responsable de superviser la salubrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada et de protéger la santé animale et les ressources végétales. Le cadre réglementaire de l'ACIA constitue à la fois une garantie et un fondement de la vigueur économique. La protection de la salubrité alimentaire, de la santé animale et des végétaux ne soutient pas seulement la santé publique, elle maintient la confiance du marché et alimente la croissance continue du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Je vous remercie de votre attention. Je serai heureuse de répondre aux questions du Comité.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre les représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui disposent de cinq minutes. Allez-y.

Alexander Lawton (directeur exécutif, Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux, Agence des services frontaliers du Canada): Merci, monsieur le président.

Bonjour mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Alex Lawton et je suis le directeur exécutif responsable du Programme de l'observation commerciale de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Comme le Comité le sait peut-être, l'ASFC a le double mandat de protéger nos frontières et faciliter l'entrée des voyageurs et des marchandises légitimes au Canada. Dans l'exercice de son mandat, l'Agence administre plus de 100 lois, règlements et ententes au nom d'autres ministères fédéraux, provinces et territoires.

Au sein de l'ASFC, mon secteur veille à ce que tous les importateurs et exportateurs comprennent et respectent les lois commerciales canadiennes et les accords commerciaux internationaux relatifs à la circulation transfrontalière des marchandises commerciales. Nous établissons les droits et les taxes exigibles sur les marchandises importées, effectuons des vérifications de conformité, assurons l'intégrité des données sur le commerce canadien et, ce faisant, soutenons la compétitivité des entreprises canadiennes.

En vertu du système de contingents tarifaires du Canada, les produits agricoles importés dans les limites de ce contingent sont assujettis à des taux de droits de douane inférieurs et ceux importés au-delà du contingent sont classés sous les taux de droits plus élevés.

Des allégations ont déjà été portées à notre attention selon lesquelles certains importateurs classaient à tort les poulets à griller importés au Canada, qui sont assujettis à un contingent tarifaire et à un taux de droit de 249 %, comme volaille de réforme afin d'éviter l'exigence du contingent tarifaire et le taux de droit plus élevé. La volaille de réforme est la viande transformée provenant de poules pondeuses qui ont dépassé leur productivité utile. Cette volaille n'est pas soumise au contingent tarifaire, contrairement aux poulets à griller.

L'ASFC maintient un régime rigoureux de vérification après la mainlevée et a fait en sorte que les volailles de réforme fassent l'objet de vérifications régulières de l'observation commerciale. En réponse aux préoccupations des parties prenantes, l'ASFC a élaboré des procédures de vérification adaptées pour vérifier ce produit en particulier. Ces procédures servent à créer une approche de vérification complète et fournissent un moyen plus efficace de détecter les cas de non-conformité en mobilisant toutes les parties qui participent à la chaîne d'approvisionnement, y compris les exportateurs, les importateurs et les clients canadiens, afin de valider l'exactitude des déclarations d'importation.

Entre janvier 2010 et octobre 2025, l'ASFC a effectué 176 vérifications de volailles de réforme et a imposé des droits, des intérêts et des pénalités pour un montant de 377 416 130 \$. Dix-huit autres vérifications ou mesures de conformité sont toujours en cours.

Les résultats de ces vérifications montrent une baisse importante de l'inobservation depuis 2017. À titre de priorité nationale, les premières rondes de vérification des volailles de réforme en 2017 et en 2020 ont donné lieu à un taux global de non-conformité de 38 %. La dernière série de vérifications, lancée en septembre 2023, a quant à elle donné lieu qu'à un taux de non-conformité de 15 % jusqu'à présent.

L'ASFC continue de chercher à améliorer la façon dont elle détecte et traite les cas d'inobservation. Avec la mise sur pied du système de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC, ou GCRA, le 21 octobre 2024, l'ASFC dispose désormais de données de meilleure qualité et plus précises, ainsi que d'une meilleure capa-

cité d'analyser ces données et de cerner les cas potentiels d'inobservation.

En facilitant le regroupement et l'analyse des données commerciales, la GCRA permet à l'ASFC de mieux cerner les changements dans les tendances d'importation d'un importateur individuel au fil du temps, les incohérences dans les activités commerciales d'un importateur par rapport à d'autres importateurs du même produit, ou même les divergences dans la façon dont un importateur décrit ses marchandises à différentes étapes du processus d'importation. Par conséquent, la GCRA a amélioré la capacité de l'ASFC à détecter les cas de non-conformité potentiels, tout en réduisant le temps nécessaire pour le faire, ce qui devrait avoir une incidence directe sur la capacité de l'Agence à détecter et à traiter les importations de volaille classée à tort en tant que volaille de réforme.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler du travail de l'ASFC dans ce dossier.

Je serai heureux de répondre à toutes les questions du Comité.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup, nous vous en sommes reconnaissants.

Nous passons maintenant aux conservateurs pour six minutes.

Je donne d'abord la parole à M. Bragdon.

Richard Bragdon: Merci, monsieur le président.

Je remercie chacun des témoins d'aujourd'hui.

J'aimerais commencer par vous, madame Allan, si vous me le permettez. Vous avez reçu une lettre de la ministre de la Santé et du ministre de l'Agriculture — n'est-ce pas? — en mars. Ils insistaient pour que cette question soit réglée. Selon votre estimation, à quelle date sera-t-elle réglée?

Diane Allan: Monsieur le président, les discussions entre notre équipe, à l'ACIA et l'ASFC ont beaucoup fait avancer le dossier et ont permis l'échange de renseignements et d'information. Nous avons rencontré divers intervenants de la chaîne de valeur, comme les Producteurs de poulet du Canada. Nous avons aussi rencontré nos collègues d'Aliments et boissons Canada, ainsi que plusieurs autres parties prenantes.

Nous continuons de mobiliser les intervenants sur ce sujet. Nous recueillons également d'autres renseignements et nous avons récemment eu des discussions avec l'Université Trent et les Producteurs de poulet du Canada. À mesure que nous continuons de dialoguer avec nos collègues et de comprendre leurs points de vue...

Richard Bragdon: Merci, madame Allan. J'ai peu de temps, et je dois essayer de poser quelques questions supplémentaires.

Si l'augmentation des produits mal étiquetés qui sont importés au pays est effectivement de 25 % depuis le début de cette année seulement, comment cette hausse est-elle atténuée? Prend-on des mesures? On dirait que non. Il semble qu'il y ait eu plus de conversations. Il y a eu plus de discussions, puis encore beaucoup plus de discussions, mais quelles mesures concrètes l'ACIA a-t-elle prises pour régler ce problème, qui a été soulevé par le ministre de l'Agriculture et la ministre de la Santé?

Diane Allan: Comme vous l'ont dit plus tôt des collègues de l'Université Trent, des discussions sont en cours. Nous discutons de la rigueur de la méthodologie qu'utilise l'université.

En 2018, lorsque nous avons collaboré avec elle, nous avons constaté des limites au test. Nous savons que le seuil de risque, comme l'ont mentionné les représentants des Producteurs de poulet du Canada, est un facteur que nous devons examiner sans nécessairement sous-estimer les répercussions en amont et en aval sur la chaîne de valeur au Canada.

Richard Bragdon: Madame Allan, n'est-il pas vrai que l'étiquetage trompeur pose un risque grave pour la salubrité alimentaire au Canada en raison des allergies aux œufs et de la traçabilité?

C'est une énorme préoccupation non seulement pour les producteurs canadiens, mais aussi des deux côtés de la frontière. C'est un enjeu qui nécessite des mesures urgentes. Il faut s'y attaquer. On dirait que le seul plan en place est d'avoir plus de discussions et de faire plus d'examen.

Quelles mesures concrètes l'ACIA prend-elle pour régler ce problème rapidement?

Diane Allan: Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons échangé des renseignements entre nous. Les cas de non-conformité ont diminué, comme l'a mentionné mon collègue des services frontaliers.

Pour revenir à votre commentaire sur la salubrité des aliments, même si des études montrent que la volaille de réforme peut contenir des protéines d'œufs, le risque est géré par l'industrie grâce aux bonnes pratiques de fabrication. L'étiquetage des allergènes est offert et informe les consommateurs lorsque des allergènes comme les œufs sont présents dans les produits alimentaires transformés.

• (1650)

Richard Bragdon: Merci, madame Allan.

Monsieur Lawton, selon la déclaration ministérielle de mars, les droits, intérêts et pénalités calculés lors des rondes de vérification s'élèvent à 361 millions de dollars. Cependant, nous ne savons pas quelle somme a vraiment été payée à l'ARC.

Pourriez-vous faire le point sur cette question pour le Comité si vous avez des renseignements?

Alexander Lawton: Malheureusement, je n'ai pas la somme qui a été payée sous les yeux. Je pourrais trouver l'information et vous la fournir à une date ultérieure. Je n'ai pas ce nombre avec moi.

Richard Bragdon: Veuillez nous le transmettre. Merci.

Mon collègue, M. Epp, a une question à poser.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais explorer un peu plus avec le témoin en ligne l'idée selon laquelle l'enjeu ne relève pas de la salubrité alimentaire.

Comment des produits mal étiquetés qui empêchent la traçabilité des aliments peuvent ne pas représenter un problème de salubrité alimentaire? Pourrait-elle nous donner plus de détails, s'il vous plaît?

Diane Allan: Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration préliminaire, nous travaillons avec nos collègues du département de l'Agriculture des États-Unis et nous connaissons la traçabilité complète de tous les produits de poulet, qu'il s'agisse de volaille de réforme ou de poulet à griller. Nous avons accès à toute cette information sur la traçabilité. Ce n'est donc pas un enjeu de salubrité alimentaire.

Dave Epp: Comment peut-on retracer un aliment qui est mal étiqueté?

Diane Allan: Tous les produits qui sont transformés et abattus aux États-Unis doivent être indiqués sur les documents d'importation de viande. Un vétérinaire américain atteste de cette information, de sorte que la traçabilité des produits est entière des deux côtés de la frontière.

Dave Epp: Pourquoi votre agence a-t-elle fermé un entrepôt à Détroit?

Diane Allan: Je ne travaillais pas à l'ACIA à ce moment-là, malheureusement. Il faudrait que je vérifie les détails sur les circonstances entourant cette fermeture. Je peux les déposer auprès des membres du Comité.

Dave Epp: Je précise aux fins du compte rendu que cet entrepôt était impliqué dans l'exportation de produits mal étiquetés. De la volaille de réforme étiquetée comme étant de la viande de poulet à griller entrerait au Canada. L'ACIA — votre agence — a fermé cet entrepôt.

Merci, monsieur le président.

Le président: Nous passons à Mme Dandurand pour six minutes.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous et de nous faire part de ce qu'ils savent sur cette situation.

J'aimerais comprendre un peu mieux la relation qui existe entre l'Agence des services frontaliers du Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Comment fonctionne l'échange d'information entre ces deux organismes?

[Traduction]

Cathy Toxopeus (directrice générale, Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux, Agence des services frontaliers du Canada): Je vous remercie de la question.

Tout d'abord, qu'il s'agisse de volaille de réforme ou de poulet à griller, les documents d'importation sont soumis à l'ASFC, par le biais du système d'information à guichet unique. L'information est soumise dans le système d'information à guichet unique, ce qui déclenche un examen par l'ACIA, qui a accès au système. C'est l'ACIA qui prend la décision d'accepter l'importation des produits. À la frontière, nos agents ne sont pas autorisés à accepter quelque volaille que ce soit sans la décision officielle de l'ACIA. Voilà la procédure.

Pour faire suite à ce que Mme Allan expliquait, nous échangeons des renseignements si l'ACIA soupçonne des cas de fraude liée à la vérification dans le secteur commercial.

[Français]

Marianne Dandurand: Selon ce que je comprends, l'ASFC ferait éventuellement les tests d'ADN, puis elle enverrait les échantillons recueillis à une université en Ontario pour qu'on y effectue l'analyse. Les résultats seraient ensuite transmis à l'Agence.

Selon votre expérience dans des situations similaires, quelle serait la durée de ce processus, du début à la fin?

[Traduction]

Cathy Toxopeus: La réponse dépendrait beaucoup de la façon de procéder. Le test serait-il effectué au point d'entrée? le camion serait-il retenu au point d'entrée pour effectuer ce test d'ADN? le camion serait-il envoyé dans un entrepôt sur le territoire national pour faire le test d'ADN...? Nous ne serions pas en mesure de nous prononcer sur le coût ou les répercussions avant de savoir exactement quelle procédure serait retenue.

[Français]

Marianne Dandurand: Un test d'ADN améliorerait-il la situation?

Pourrait-on stopper les importations de poules de réforme?

[Traduction]

Cathy Toxopeus: De notre côté, à l'ASFC, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le test d'ADN et sur son efficacité pour mettre fin au problème. Nous pouvons seulement nous prononcer, à mon avis, sur la possibilité que le test d'ADN ait une quelconque incidence sur nos processus de vérification commerciale.

Je vais céder la parole à mon collègue.

• (1655)

Alexander Lawton: Merci.

Oui, du point de vue de la classification tarifaire, la caractéristique déterminante de la volaille de réforme — ce qui caractérise la volaille de réforme —, c'est essentiellement l'âge de la poule, son âge avancé et le fait qu'elle ne ponde plus d'œufs. Si un test d'ADN permettait d'établir l'âge de la poule, nous pourrions l'utiliser. Un tel test pourrait être utile. Par contre, si le test d'ADN ne pouvait qu'indiquer, par exemple, quelle race de poulet a été utilisée pour une viande donnée, il ne pourrait pas servir à déterminer la classification tarifaire ou à déterminer si les produits ont été mal étiquetés ou mal classés. Le test ne nous donnerait alors qu'un indicateur parmi tant d'autres qui servirait à éclairer nos audits et nos vérifications sur papier.

[Français]

Marianne Dandurand: Pourriez-vous expliquer encore comment l'ASFC et l'ACIA détectent présentement ces cas liés aux poules de réforme qui entrent au Canada?

[Traduction]

Alexander Lawton: Essentiellement, il s'agit d'un processus de conformité commerciale — un processus d'audit — qui nous donne différentes façons d'évaluer le risque de chaque cargaison, surtout pour la volaille de réforme. Nous analysons les tendances d'importation. Si un nouvel importateur s'ajoute ou si quelqu'un se met à importer de la volaille de réforme, nous examinons ce facteur.

Sur le marché de la volaille de réforme, si certains importateurs importent ce qu'ils appellent de la volaille de réforme, mais à un prix différent de celui des autres, c'est un autre facteur que nous examinons. Nous nous penchons sur tous ces facteurs. Nous pourrions même être appelés à étudier une situation où, par exemple, un importateur déclarerait à la frontière importer du poulet à griller et, au moment de régler ses comptes et de payer les droits, déclarerait qu'il s'agit de volaille de réforme. Cela représente un autre risque. C'est un facteur de risque assez évident, mais cela demeure un facteur de risque.

Grâce à ces renseignements, nous sommes en mesure de déterminer qui devrait faire l'objet de vérifications ou d'un audit par l'ASFC pour confirmer si les produits sont de la volaille de réforme ou non. Pendant le processus de vérification, nous n'examinons pas seulement les livres comptables et les dossiers de l'importateur; nous communiquons aussi avec l'exportateur étranger et les clients de l'importateur. Outillés de ces renseignements, nous avons une vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Si l'exportateur dans le pays étranger appelle le produit de la volaille de réforme, que tout concorde en ce sens, que l'importateur a toute la documentation indiquant qu'il s'agit de volaille de réforme et que ses clients au Canada disent qu'ils utilisent de la volaille de réforme et sont en mesure de le démontrer, nous concluons alors que, effectivement, il s'agit de volaille de réforme. Il n'y a alors ni non-conformité ni étiquetage trompeur.

Si nous relevons des incohérences, nous effectuons d'autres vérifications, et si ces incohérences sont importantes, nous concluons que les produits sont mal classifiés, nous les reclassifions comme poulets à griller et nous évaluons les droits et les taxes. Lorsque des preuves montrent que l'erreur était intentionnelle à certains égards, nous renvoyons le dossier à nos collègues des enquêtes criminelles au sein de l'ASFC.

[Français]

Marianne Dandurand: Vous avez donc intensifié les efforts pour détecter ces cas de fraude.

Compte tenu du temps nécessaire pour obtenir des résultats et des efforts que vous faites présentement, pourrait-on présumer que, si vous continuez ainsi, les résultats seront exponentiels?

Autrement dit, allez-vous en détecter de plus en plus au fil des prochains mois et des prochaines années?

[Traduction]

Alexander Lawton: La réponse courte serait oui. Nous sommes de plus en plus rapides — surtout grâce au système de Gestion des cotisations et des recettes, ou GCRA, comme j'y ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire — pour relever les importations de volaille de réforme dès le début du processus, et nous nous attaquons au problème beaucoup plus rapidement.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons à M. Perron pour six minutes.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'avoir pris le temps d'être des nôtres aujourd'hui. Nous leur en sommes reconnaissants.

J'aimerais poser beaucoup de questions. Je leur demanderais donc de donner des réponses brèves, si c'est possible.

Madame Allan, vous avez dit qu'il n'y avait pas de problèmes liés à l'étiquetage. Vous dites que l'ACIA n'a aucun rôle à jouer à cet égard, parce que ce n'est pas une question de salubrité.

Si la poule de réforme qui entre au Canada est étiquetée comme étant une poule de réforme et qu'elle se transforme en poulet à rôti une fois qu'elle a traversé la frontière, cela est un problème d'étiquetage, à mon avis. Il me semble que quelque chose ne fonctionne pas.

Par exemple, il y aurait un problème en cas de rappel de cette marchandise aux États-Unis pour des raisons de salubrité. En effet, si l'appellation a changé pour que la poule de réforme soit vendue de façon illégale comme du poulet, on ne serait pas capable de la retrouver.

Diane Allan: Merci de la question.

[Traduction]

Comme je l'ai indiqué plus tôt, le produit est étiqueté comme étant du poulet. Qu'il s'agisse de volaille de réforme ou de poulet à griller, l'étiquette indique qu'il s'agit de poulet.

Nous ne regardons pas l'âge de l'animal ou le processus par lequel il a été abattu. Par contre, nous avons un document signé par un vétérinaire au moment où le produit traverse la frontière canadienne depuis les États-Unis. Ce document atteste de la traçabilité complète du produit, du lieu d'abattage et de la méthode d'abattage. Les États-Unis attestent également des renseignements liés à la santé des animaux et à la salubrité des aliments.

• (1700)

[Français]

Yves Perron: Je comprends votre réponse, madame Allan.

Cela dit, si le produit change de nom une fois la frontière traversée, pourra-t-on assurer sa traçabilité?

Prenons l'exemple d'une poule de réforme coupée en quatre morceaux. Ceux-ci seront vendus comme du poulet à rôti. Un moment donné, un intermédiaire va sauter.

Je conviens que, votre rôle, c'est la salubrité. Vous l'avez clairement expliqué. Cependant, en quoi ça alourdirait votre rôle, quand vous faites vos inspections aléatoires, de prendre un échantillon et de le faire analyser?

Cela serait-il si lourd que ça? Ne pourrait-il pas y avoir une collaboration entre l'ASFC et l'ACIA?

Ne prenez pas cela comme un reproche personnel. De façon générale, comme élus, nous constatons trop souvent que les ministères ne communiquent pas les uns avec les autres et qu'ils ne travaillent pas ensemble. Par exemple, ce sont trois agences qui gèrent la question de la réciprocité des normes. Toutes les fois que nous interpellons l'une d'entre elles, on nous renvoie à une autre. Au bout du compte, ce n'est la faute de personne.

Il me semble que le test, surtout s'il est grandement financé par l'industrie, peut être pertinent. On pourrait l'ajouter à toutes les mesures existantes dans votre agence. Vous faites de l'excellent travail quant à la salubrité. Je ne remets pas en cause votre travail.

Ne serait-il pas possible d'instaurer une telle collaboration?

[Traduction]

Diane Allan: L'exigence en matière d'étiquetage, comme je l'ai dit tout à l'heure, et l'attestation fournie [*difficultés techniques*] le produit pour qu'il puisse traverser la frontière. Une fois que le produit arrive dans une installation d'importation — comme les membres du Comité le savent —, tous les importateurs et tous les fabricants de produits vendus au Canada doivent détenir une licence pour la salubrité des aliments au Canada. Par conséquent, des exigences en matière de traçabilité et des plans de contrôle préventif sont imposés. Toute la chaîne repose sur la traçabilité.

En réponse à votre question sur la collaboration avec l'ASFC, nous travaillons en étroite collaboration sur divers fronts, y compris sur ce dossier particulier...

[Français]

Yves Perron: Excusez-moi, madame Allan.

[Traduction]

Diane Allan: ... et nous collaborons étroitement.

[Français]

Yves Perron: Je suis désolé, madame Allan. La communication est un peu mauvaise, ce qui empêche nos interprètes de faire leur travail. De plus, il ne nous reste pas beaucoup de temps. Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur Lawton, vous avez dit que les vérifications qui ont été faites avaient abouti à près de 377 millions de dollars en droits, en intérêts et en pénalités.

Avez-vous récolté toutes ces sommes? Cet argent a-t-il été versé au complet?

[Traduction]

Alexander Lawton: Malheureusement, je pense que cette question sur les recouvrements a déjà été posée. Bien que j'aie le montant dû ici avec moi, je ne connais pas le montant qui a bel et bien été perçu. Nous allons vous le communiquer. Je vais devoir le fournir au Comité ultérieurement.

[Français]

Yves Perron: Je vous en serais reconnaissant.

Il me semble que cet argent pourrait être investi dans la mise à jour du test d'ADN. Après tout, cela est lié au même problème. Ça pourrait pratiquement se faire à coût nul, si on annule l'importation illégale de volaille.

Pensez-vous que cet argent pourrait être investi dans la mise au point du test d'ADN?

[Traduction]

Alexander Lawton: Je ne pourrais vraiment pas me prononcer là-dessus, mais un élément que je devrais souligner, si vous m'accordez deux secondes, c'est que les 360 millions de dollars correspondent surtout au début de nos vérifications de la conformité. Par exemple, pour l'année dernière, qui s'est terminée le 31 mars 2025, les montants dus se sont élevés à 268 000 \$, et non pas à des millions de dollars.

Même cette année, jusqu'à présent, les montants dus s'élèvent à un peu plus de 16 millions de dollars. C'est une somme considérable, oui, mais il ne s'agit pas de centaines de millions de dollars.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup.

En plus d'investir cet argent dans les travaux liés au test d'ADN, l'Agence du revenu du Canada pourrait vérifier la somme qui a été versée pour acheter la marchandise.

Cela pourrait nous donner un indice, à savoir si c'est de la poule de réforme ou non. En effet, on présume qu'un poulet étiqueté comme étant une poule de réforme est importé à coût moindre, ce qui est avantageux pour l'importateur canadien qui se trouve à frauder.

Pour être plus efficace, ne pourrait-on pas investiguer de ce côté? Cela ne pourrait-il pas être une donnée de plus à considérer?

[Traduction]

Alexander Lawton: C'est une possibilité que nous pourrions examiner. Nous avons un protocole d'entente avec l'Agence du revenu du Canada. Nous essayons d'utiliser toutes sortes de données légalement accessibles pour approfondir notre vérification de la conformité.

Je pourrais potentiellement répondre par l'affirmative.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux conservateurs.

Monsieur Barlow, vous avez la parole.

• (1705)

John Barlow: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Madame Allan, je veux m'assurer que tout est bien clair. Je sais qu'on vous a posé cette question à quelques reprises. Vous parliez de traçabilité. Vous avez dit que, s'il y avait un rappel de poulet à griller aux États-Unis, ce ne serait pas un problème sur le plan de la traçabilité et de la salubrité des aliments.

Est-ce que cela signifie que tout le poulet importé au Canada en provenance des États-Unis serait alors rappelé par le Canada et l'ACIA? Je ne voudrais toutefois pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. Est-ce ainsi que vous répondriez à la question?

Diane Allan: Ce que j'ai dit, c'est que nous avons un système de traçabilité pour les produits américains qui traversent la frontière canadienne. La licence pour la salubrité des aliments au Canada nous permet de remonter jusqu'à l'importateur. Nous avons une chaîne de traçabilité entre les États-Unis et le Canada qui remonte jusqu'à l'importateur, et la licence pour la salubrité des aliments au Canada offre une traçabilité. S'il y avait un rappel d'aliments aux États-Unis, la chaîne ne serait pas brisée. La chaîne faciliterait la traçabilité.

John Barlow: Vous affirmez que la chaîne ne serait pas brisée, mais notre confusion porte sur ceci: un produit qui est de toute évidence mal étiqueté entre au Canada. Je ne sais pas comment on peut remonter la chaîne dans la direction voulue quand un produit manifestement mal étiqueté a intégré la chaîne alimentaire dans une autre direction imprévue. Plusieurs députés ici présents sont préoccupés par votre affirmation selon laquelle ce n'est pas un enjeu de salubrité alimentaire. Il ne fait aucun doute que nous importons au Canada des aliments qui sont mal étiquetés. La traçabilité et la salubrité des aliments devraient absolument être primordiales.

Je vais m'adresser à M. Lawton et à Mme Toxopeus.

Je sais que le montant de 360 millions de dollars a été remis en question parce qu'on ne sait pas quelle proportion a été perçue. Un test d'ADN a montré beaucoup de potentiel il y a une dizaine d'années. Cette recherche n'a pas été menée jusqu'à la fin. Les témoins de l'Université Trent ont répondu que les ressources étaient insuffisantes. De toute évidence, vous aviez une piste de solution à un grave problème, mais elle a été abandonnée.

Pourquoi les recherches n'ont-elles pas été terminées pour que ce test d'ADN se concrétise et soit utilisé par l'ASFC?

Alexander Lawton: Je vais mettre de côté la science et la validité scientifique. Je suis comptable de formation. Je ne suis pas un scientifique, loin de là.

Comme j'y ai déjà fait allusion, en plus de toutes les questions opérationnelles ou logistiques, et du point de vue de la classification tarifaire, des droits et des taxes — ce dont l'ASFC est responsable dans ce dossier —, le test d'ADN est utile en tant qu'outil de détection des risques, mais il ne confirme pas l'âge d'une poule. C'est en fonction de l'âge de la poule qu'on peut définir qu'il s'agit, ou non, de volaille de réforme. Le test peut indiquer le risque qu'une partie de la volaille de réforme soit mal classée ou mal étiquetée, mais il ne serait pas entièrement concluant. Le test ne serait qu'un outil supplémentaire pour déterminer qui devrait faire l'objet de vérifications, essentiellement.

John Barlow: M. Lumby, qui faisait partie du groupe de témoins précédent, a dit que ce test a du potentiel. En fait, il a dit que l'effet dissuasif s'est révélé important lorsque les importateurs de poulet au Canada et aux États-Unis qui ont recours à cette pratique illégale d'étiquetage ont appris que le Canada envisageait ce test d'ADN. C'est avant même que nous l'utilisions.

N'était-ce pas assez prometteur pour au moins aller jusqu'au bout et voir le résultat? De toute évidence, vous dites que tout s'améliore, mais nous observons une hausse de 25 % des importations de volaille de réforme et de poulet mal étiqueté au Canada, et une proportion de 115 % de l'abattage de volaille de réforme aux États-Unis est importée au Canada.

Vous m'excuserez, mais cela ne me semble pas être une réussite. S'il y a des options ou d'autres outils que vous pouvez utiliser, je ne vois pas pourquoi nous ne le faisons pas.

Alexander Lawton: Je dois commencer en soulignant que les importations de volaille de réforme ont augmenté, mais dans les faits, tout porte à croire que les importations de volaille de réforme mal étiquetées, des importations non conformes, ont considérablement diminué. Cela demeure élevé à 15 %, mais c'est beaucoup moins que la proportion de 38 ou 40 % que nous avions il y a 10 ans.

À propos du test d'ADN et de son utilité en tant qu'outil d'évaluation des risques, il y a un potentiel. En même temps, tous les importateurs commerciaux de volumes importants de volaille de réforme ont essentiellement fait l'objet d'un audit ou font actuellement l'objet d'un audit. C'est quelque chose que l'Agence des services frontaliers du Canada continue de faire. Un autre outil d'évaluation des risques n'apporterait pas nécessairement grand-chose à la façon dont nous identifions les personnes qui feront l'objet d'un audit.

• (1710)

John Barlow: Votre boîte d'outils ne suffit pas en ce moment, et vous avez donc besoin d'un peu d'aide.

Le président: Merci.

Nous passons ensuite à M. Connors pour cinq minutes.

Paul Connors: Merci.

Si, pour une première fois, quelqu'un comme vous se... Les récidivistes doivent-ils payer une amende?

Alexander Lawton: L'amende maximale, pour ce qui est de la volaille de réforme ou de la volaille de réforme mal étiquetée, est un droit de douane de 249 %. De plus, une sanction administrative pécuniaire est associée à cela, et elle augmente, selon la fréquence des non-conformités.

Pour être franc, la plus importante sanction, si je puis dire, c'est que lorsque nous avons des cas répétés de non-conformité, il devient alors relativement évident que cela pourrait être intentionnel et que c'est une forme de fraude, et nous soumettons donc le dossier à notre service des enquêtes criminelles à l'Agence des services frontaliers du Canada. Ce n'est plus qu'une simple question administrative réglementaire.

Paul Connors: Vous avez consulté l'industrie sur les différentes méthodes de détection, les tests d'ADN et tout le reste. Y a-t-il une autre méthode de détection? Quelle méthode utilisez-vous en ce moment?

Alexander Lawton: La principale façon pour nous de déterminer si les produits contiennent vraiment de la volaille de réforme, s'ils sont mal étiquetés ou s'il s'agit de poulet à griller classé incorrectement consiste à vérifier la documentation — pas seulement les dossiers de l'importateur, mais aussi ceux de leurs fournisseurs et de leurs clients — afin de valider l'uniformité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous nous fions vraiment à la documentation, par exemple lorsque tout le monde indique sur l'étiquette qu'il s'agit de volaille de réforme et que tout laisse croire que c'est effectivement le cas.

Que nous ayons recours ou non à un test d'ADN, étant entendu que le test d'ADN ne pourrait pas donner une idée de l'âge d'un poulet, la vérification de la documentation continuerait d'être notre principal moyen de valider la conformité.

Paul Connors: D'accord. Vous avez donné le chiffre de 15 %, si j'ai bien compris ce que vous venez de dire. Avez-vous dit 15 ou 19 %?

Alexander Lawton: L'Agence des services frontaliers du Canada a procédé à trois rondes de vérification, en tant que priorité nationale, ce qui signifie essentiellement que, à un moment donné, nous avons vérifié la conformité de tous les grands importateurs de volaille de réforme. La première ronde était en 2017 et la deuxième, en 2020. Ces deux rondes ont révélé un taux de non-conformité de 38 %. La troisième ronde, celle que nous finissons actuellement, a été lancée en 2023. À ce stade-ci, nous avons un taux de non-conformité de 15 %.

Paul Connors: Pensez-vous que le taux de non-conformité diminue à cause de l'augmentation des droits de douane auxquels serait assujettie la volaille de réforme, ou parce que vous avez de meilleures façons de la détecter?

Alexander Lawton: Je crois que c'est la combinaison de meilleures méthodes d'établissement du risque et de vérification de la conformité ainsi que d'une meilleure évaluation des risques, de meilleures interventions et de meilleurs audits. Les importateurs ne peuvent plus importer de produits pendant un ou deux ans avant que nous cognions à leur porte pour leur demander leurs dossiers. Aujourd'hui, en général, il faut quelques semaines ou quelques mois avant que nous puissions lancer une vérification ou un audit, ce qui permet vraiment de s'attaquer rapidement au problème. Lorsqu'on commet une erreur par inadvertance, nous la signalons. Si c'est intentionnel ou délibéré, on se rend compte que nous sommes au courant très rapidement.

Paul Connors: Nous avons entendu les témoins des Producteurs de poulet du Canada, et ils étaient très favorables au test d'ADN et veulent que nous y donnions suite. Qu'avez-vous...?

Nous avons parlé de ce que vous avez dans votre boîte à outils. Pour nous convaincre que vous êtes en mesure d'identifier les poules de réforme ou les poulets à griller, parlez-nous des outils à votre disposition.

Alexander Lawton: Je dirais que, en général, nous avons trois outils différents à notre disposition, trois choses différentes qui permettent vraiment de s'attaquer au problème.

Premièrement, nous vérifions ou nous auditons tous les grands importateurs. Soit que nous les avons audités, soit que nous sommes en train de le faire, ce qui signifie que l'Agence des services frontaliers du Canada communique avec tout le monde dans le milieu. Deuxièmement, nous continuons de surveiller les importations. En utilisant le nouveau système de gestion des cotisations et des recettes de l'Agence, il nous est beaucoup plus facile d'exercer une surveillance plus rapidement. Nous regardons pour voir s'il y a des changements chez l'importateur ou dans le comportement du marché. Nous cernons cela très rapidement et nous intervenons comme il se doit. Troisièmement, c'est essentiellement comme vous venez tout juste de le dire: le droit de douane de 249 % est prohibitif. Si nous pouvons identifier les importations non conformes très rapidement et évaluer ce droit de douane très rapidement, en général, un droit de douane de 249 % dissuadera les gens de tenter d'utiliser la mauvaise étiquette.

• (1715)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Perron, vous avez deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lawton, vous nous avez dit à plusieurs reprises que le test d'ADN ne permet pas de confirmer l'âge de la poule. Pourtant, des producteurs de poulet nous disent le contraire et des gens de l'Université Trent semblent dire la même chose.

Qui dit vrai?

Si ce test n'est pas parfait, ne vaudrait-il pas la peine d'investir dans la mise au point de cet outil?

[Traduction]

Alexander Lawton: Si je comprends bien — et, encore une fois, je serais heureux si quelqu'un de l'Université Trent me corrige —, le test d'ADN peut déterminer le sexe du poulet et sa race — donc, si on s'en sert généralement pour la ponte ou non —, mais l'âge n'est pas un facteur.

[Français]

Yves Perron: Monsieur Lawton, selon ce que j'ai compris, le test d'ADN permet de connaître l'âge de la poule. Ce serait donc important d'explorer davantage cet outil.

Vous dites que des droits de douane de 249 % sont imposés sur le poulet à griller. Vous dites aussi que, si nous sommes en mesure de repérer rapidement les importations non conformes, soit le fait de déclarer à tort le poulet à griller comme de la volaille de réforme, ce taux de droit est assez dissuasif.

Pourtant, cela n'a pas l'air d'être le cas, puisque le nombre de cas d'importation non conforme est en hausse. Je pense qu'on pourrait être plus sévère envers les récidivistes. Vous dites d'ailleurs que ceux-ci font l'objet d'enquêtes criminelles.

Pourquoi ne pourrait-on pas, par exemple, retirer le permis d'importation aux gens qui recourent à ce stratagème?

Cela permettrait peut-être de réduire de façon importante les cas d'importation de poulet à griller étiqueté à tort comme de la volaille de réforme.

[Traduction]

Alexander Lawton: À cet égard, je devrai malheureusement m'en remettre à mes collègues d'Affaires mondiales Canada pour ce qui est des permis d'importation ou de la gestion du système de quotas libres de droits de douane. Je suis désolé.

[Français]

Yves Perron: Il va falloir s'attaquer à ce problème. Nous nous penchons là-dessus depuis 10 ou 12 ans, voire depuis plus longtemps. On avait déjà commencé des travaux relativement au test d'ADN.

Mes collègues se sont interrogés sur la durée du processus quant à l'analyse des tests d'ADN. On nous a dit que les résultats de ces tests ne seraient obtenus que plusieurs semaines après l'importation de la volaille.

Selon moi, ce n'est pas grave. Une fois les résultats connus, on pourra imposer des droits de douane aux importateurs fautifs et leur retirer leur permis d'importation. Je ne pense pas qu'ils vont user de ce stratagème à répétition, et ça va envoyer un message clair à tout le monde.

L'un des témoins du groupe précédent a mentionné que juste le fait de laisser savoir que des travaux étaient en cours sur un test d'ADN avait fait diminuer le nombre de cas d'importation frauduleuse.

En tout cas, je vous ai fait beaucoup de suggestions aujourd'hui. Nous allons prendre en compte vos témoignages et faire des recommandations au gouvernement.

Je vous remercie d'être ouvert à l'idée d'examiner les chiffres de l'Agence du revenu du Canada. Une cargaison qui a été payée beaucoup moins cher que d'autres est doublement plus suspecte.

Merci beaucoup, monsieur Lawton.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons passer aux cinq dernières minutes des conservateurs.

Allez-y, monsieur Bonk.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): La question est pour Mme Allan et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quelle est l'organisation responsable de l'étiquetage et de l'application des règles au Canada? Une fois que la volaille de réforme est au pays, qui s'assure de la conformité de l'étiquetage?

Diane Allan: C'est l'Agence des services frontaliers du Canada qui se charge de l'information trompeuse concernant la volaille. L'étiquetage des produits vendus aux consommateurs est la responsabilité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et sur

l'emballage, il est clairement écrit que c'est du poulet. Sur les emballages, nous ne faisons pas de distinction entre la volaille de réforme et le poulet à griller; c'est tout simplement du poulet. C'est la responsabilité que nous avons à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Steven Bonk: Quelle serait la différence si quelqu'un importait du bison et disait que c'est du bœuf, par exemple? N'y a-t-il pas de contrôle une fois que le produit est au Canada?

Diane Allan: Si l'information sur le produit qui entre au pays est trompeuse, c'est sans aucun doute la responsabilité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. L'information trompeuse dans les circonstances que vous avez décrites serait attribuable à la différence entre ce que dit l'étiquette et le produit. Dans le cas de la volaille de réforme, on parle de poulet, et on parle également de poulet lorsqu'il s'agit de poulet à griller.

Steven Bonk: D'accord.

Les Producteurs de poulet du Canada ont proposé ici un test d'ADN qui peut essentiellement régler le problème entre la viande à griller et la volaille de réforme. N'est-ce pas quelque chose que vous pourriez utiliser comme outil pour avoir l'étiquetage adéquat? Il semble que le cœur du problème ici est une question d'étiquetage.

Diane Allan: Ce n'est pas lié à l'étiquetage du produit proprement dit. C'est une question d'information trompeuse sur le produit importé dans le contexte des droits de douane. Je pourrais peut-être céder la parole à notre collègue de l'Agence des services frontaliers du Canada.

• (1720)

Dave Epp: J'aimerais faire quelques remarques pour le compte rendu.

En réponse aux Producteurs de poulet du Canada, l'ancien ministre fédéral de l'Agriculture a annoncé que:

[...] pour assurer le classement tarifaire approprié de la volaille de réforme, le gouvernement examinera aussi des options concernant l'exigence de certification des importations de produits de volaille de réforme, en veillant à ce que cette exigence soit entièrement conforme aux obligations commerciales internationales du Canada.

C'est ce que l'ancien ministre de l'Agriculture, Lawrence MacAulay, a dit en novembre 2016.

Ce comité entreprend deux études, et je ne peux pas m'empêcher d'établir des parallèles. On ne peut faire autrement que de se demander pourquoi les Canadiens sont parfois frustrés par le gouvernement et nos ministères lorsque nous parlons de la vitesse à laquelle on réagit aux enjeux. La citation remonte à 2016.

Je veux saluer le travail des Producteurs de poulet du Canada et leur persévérance. Ils ont fourni de la documentation. Aux fins du compte rendu, je vais lire une partie de la chronologie dans ce dossier:

2013: Multiples réunions avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour trouver des moyens de prévenir les importations illégales et pour demander un étiquetage précis pour les produits de volaille de réforme (l'Agence canadienne d'inspection des aliments exige que la volaille entière ait la mention « poulet adulte » sur l'étiquette, mais l'étiquette des produits coupés peut porter la mention « poulet », ce qui induit en erreur les consommateurs [...])

2014: Un test d'ADN fructueux que l'Université Trent a mis au point est présenté aux fonctionnaires

2014: Projet pilote proposé aux fonctionnaires pour les tests d'ADN de l'Université Trent et de Serisense

2016: Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts — audiences sur les importations de volaille de réforme

2016: Présentation aux fonctionnaires du test d'ADN de la volaille de réforme à des fins de validation scientifique

2016: L'Agence canadienne d'inspection des aliments suspend les importations d'un entrepôt frigorifique à Détroit compte tenu de pratiques d'étiquetage erroné

2017: [Les Producteurs de poulet du Canada] demandent aux fonctionnaires de faire progresser la validation du test d'ADN

2017: Première série de vérifications prioritaires pour la volaille de réforme

2018: Validation à l'aveugle du test d'ADN — 90 échantillons

Nous avons entendu des témoignages à ce sujet. La chronologie se poursuit:

2019: Lobbying continu pour l'adoption du test d'ADN

Dans les témoignages, nous avons entendu parler d'un silence radio à ce sujet jusqu'à il y a quelques semaines. Je poursuis la chronologie:

2020: Deuxième série de vérifications prioritaires de l'Agence des services frontaliers du Canada pour la volaille de réforme

2023: Troisième série de vérifications prioritaires de l'Agence des services frontaliers du Canada pour la volaille de réforme — les deux premières séries de vérifications ont permis de constater que des importations d'une valeur de 250 millions de dollars ont été mal classées

2023: Le nombre d'importations augmente encore — hausse de 17 % du début de l'année à la fin juillet. On estime que le volume annuel est de 85 millions de kilogrammes, ce qui est similaire à 2020

2023: On commence à avoir des importations du Brésil et de l'Argentine

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais les interprètes disent que vous parlez un peu trop rapidement.

Dave Epp: Je vais ralentir. J'ai effectivement tendance à parler vite.

Il n'est pas étonnant que la population et les organisations agricoles soient frustrées par la vitesse à laquelle le gouvernement et les ministères interviennent.

Les chiffres ne concordent pas. Un pays ne peut pas importer plus de 100 % de la production d'un autre pays sans qu'il y ait de fraude.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Je vais passer aux libéraux pour les cinq dernières minutes.

Allez-y, madame Harrison.

Emma Harrison: Merci beaucoup.

Ma première question est pour l'Agence des services frontaliers du Canada. À quelle fréquence ou dans combien de dossiers les démarches de l'Unité des enquêtes criminelles de l'Agence ont-elles été fructueuses pour ce qui est de la volaille de réforme?

Alexander Lawton: Je n'ai malheureusement pas ces chiffres ici. Pour être honnête, je ne sais pas dans quelle mesure on pourrait les communiquer. Si c'est acceptable, nous allons les déposer et les fournir plus tard, dans la mesure où nous pouvons le faire.

Emma Harrison: Savez-vous quelles sont les conséquences d'une enquête criminelle fructueuse?

Alexander Lawton: Ce serait une infraction criminelle. En ce qui concerne les conséquences et les sanctions, je ne suis vraiment pas au courant. Je suis désolé.

Emma Harrison: Pas de problème.

Si le test d'ADN n'est pas l'outil dont a besoin l'Agence des services frontaliers du Canada pour prévenir cette situation, quelle

pourrait être la solution de rechange? De toute évidence, c'est un problème auquel il faut une solution. Donc, que recommanderiez-vous?

Alexander Lawton: C'est une bonne question. Ce n'est pas comme si les tests d'ADN n'étaient pas une solution; c'est tout simplement une solution pour nous aider à évaluer les risques.

Pour être honnête, il n'y a pas vraiment d'autres solutions qui me viennent en tête.

Emma Harrison: Si le test d'ADN permettait de faire la distinction entre un poulet à griller et une pondeuse, ne serait-ce pas au moins une façon de savoir qu'il y a, disons, un afflux de pondeuses pour que l'Agence puisse enquêter de manière plus approfondie?

• (1725)

Alexander Lawton: À ma connaissance, encore une fois, je parle en tant que profane, un test peut essentiellement permettre de faire la distinction entre les races qui sont habituellement utilisées pour la ponte, la volaille de réforme, et les races qui servent normalement pour le poulet à griller. Dans la mesure où ces races sont les races qui, habituellement, sont toujours utilisées à ces deux fins, on peut se servir des tests.

Au cours des dernières années, compte tenu de la diversification du commerce et des conditions changeantes du marché, alors que les pénuries d'œufs signifient que certains oiseaux traditionnellement utilisés pour le poulet à griller le sont maintenant pour les œufs, la proportion de volaille de réforme et de races couramment utilisées change peut-être. Cela indique une possible non-conformité, mais la mesure dans laquelle cet indicateur est fiable est une chose que nous devons vraiment examiner de plus près si nous décidons d'avoir recours aux tests d'ADN.

Emma Harrison: Peu de grands producteurs se serviraient d'une poule pondeuse pour produire de la viande à griller, car ce serait illogique. Je pratique l'agriculture. Il serait illogique d'utiliser une poule pondeuse, car les poulets à griller ont une poitrine plus riche en viande et sont meilleurs pour le marché.

Si le test d'ADN pouvait, au minimum, révéler un grand nombre de pondeuses, ne serait-ce pas là un pas dans la bonne direction pour protéger l'accès au marché des producteurs de poulet du Canada?

Alexander Lawton: Cela permettrait essentiellement d'identifier les expéditions où il est presque certain que les produits qu'on dit être de la volaille de réforme le sont vraiment, car c'est une race utilisée pour la ponte. Cela ne nous aiderait pas nécessairement à trouver les cas de non-conformité. Ce que cela ferait, c'est réduire le bruit dans le système en validant les cas de véritable conformité dans une certaine mesure.

Il nous serait effectivement utile de connaître les expéditions à faible risque pour trouver les cas de non-conformité.

Emma Harrison: D'après les données historiques, combien de viande de volaille de réforme devrait-on importer des États-Unis chaque année?

Alexander Lawton: Je n'ai malheureusement pas les tendances historiques ici.

Emma Harrison: C'est tout, monsieur le président.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

C'est tout le temps que nous avons pour la réunion. Je vais lever la séance. Est-ce que quelqu'un s'y oppose? Non.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>